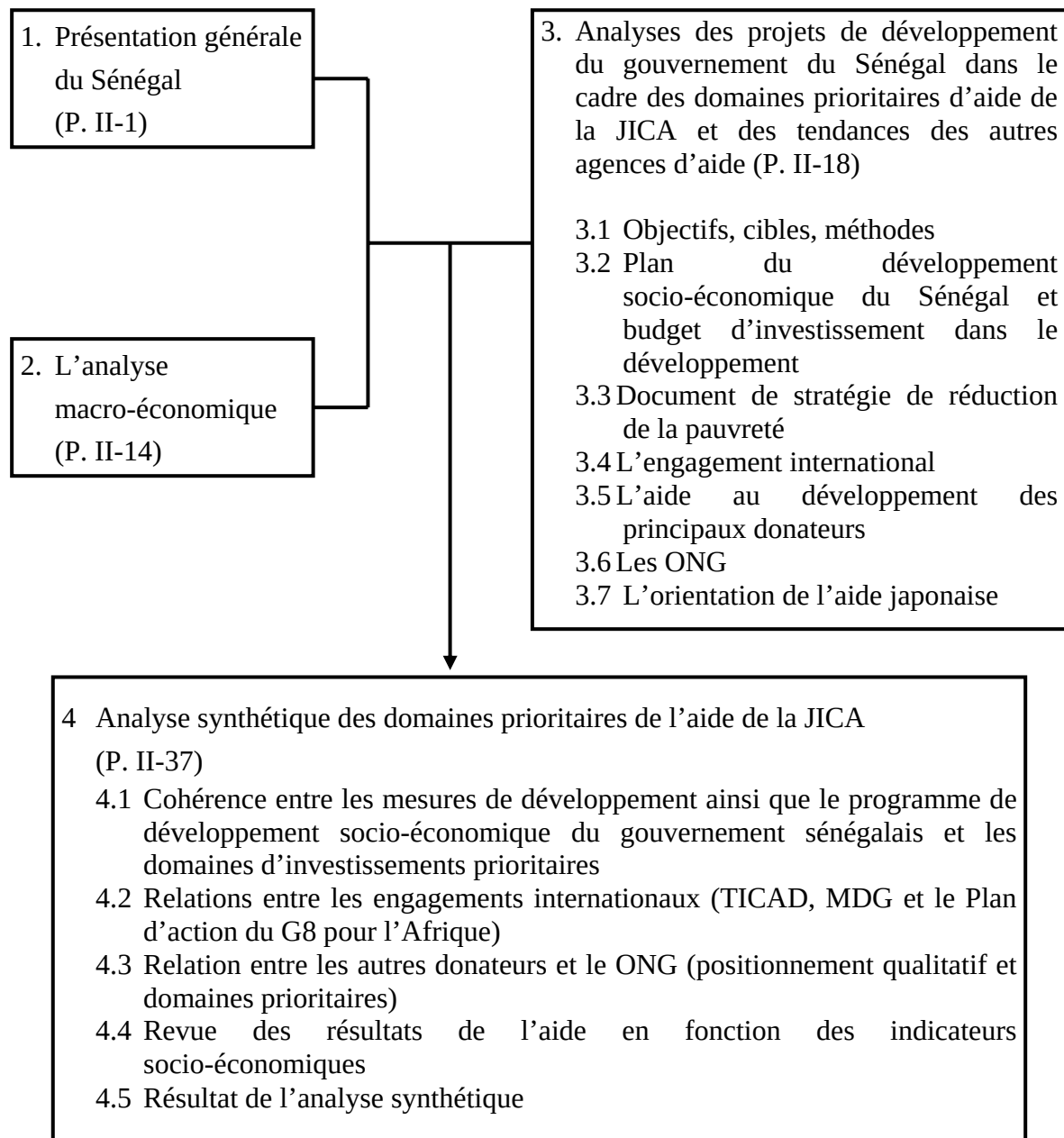


II Evaluation Globale des domaines prioritaires de la JICA

II Evaluation Globale des domaines prioritaires de la JICA



1 Présentation générale du Sénégal

1.1 Le territoire national et les conditions naturelles

Le territoire du Sénégal est situé à la pointe la plus occidentale de l'Afrique entre 12° et 16° de latitude nord et 11° et 17° de longitude ouest. Il s'étend sur une superficie de 197.161km², deux fois moindre que celle de l'archipel japonais. Le pays est bordé à l'ouest par l'océan Atlantique et est entouré au nord, le long du fleuve Sénégal, par la Mauritanie ; à l'est, le long de la Falémé, un affluent du Sénégal, par le Mali ; et au sud par la Guinée et la Guinée-Bissau.

Le climat se caractérise par une saison des pluies du mois de juin au mois d'octobre et une saison sèche du mois de novembre au mois de mai.

Pendant la saison des pluies, la température ambiante dépasse les 30°C, et un vent saisonnier chargé d'humidité, soufflant en direction du désert du Sahara, provoque des pluies sur tout le pays. En conséquence, le taux d'humidité moyen atteint les 90%. Durant la saison sèche, sous l'influence de l'alizé, rafraîchi par le courant froid des Canaries qui pénètre du nord-ouest, les températures sur la région littorale excèdent rarement les 30°C, les températures les plus basses pouvant descendre jusqu'aux alentours des 15°C. A l'intérieur du pays, un vent chaud et sec en provenance du Sahara fait que les températures restent élevées.

1.2 Population et ethnies

En 2001, la population du Sénégal était estimée à 9,8 millions d'habitants, avec un taux de croissance annuel moyen, entre 1980 et 2000, de 2,83%. L'afflux des habitants vers les villes augmente à un rythme annuel de 4% (2001), portant à 48% de la population totale la population résidant à présent en zones urbaines. Tandis que la tendance à la concentration urbaine continue, les opportunités d'embauche par rapport aux régions rurales sont limitées, et le taux de chômage dans les villes est estimé à environ 23% (1996). En 1996, la population active représentait environ 45% de la population totale (8,5 millions) dont 43% de femmes. Si on regarde la répartition de la population employée par secteur, on constate que l'agriculture représente 77% des emplois, les services 16% et l'industrie 7%.

Les ethnies principales qui composent le peuple sénégalais sont les Wolof (35%), les Pulaar (20%), les Sérère (15%) et d'autres tribus telles que les Toucouleur, les Malinke et les Diola. La population Wolof est installée principalement dans le nord, Thiès, Diourbel, Koalack, St-Louis et Dakar. Les Pulaar sont un peuple nomade présent sur tout le territoire, et les Sérère vivent principalement dans le centre-ouest du pays.

Les Diola qui résident dans la région de Casamance, depuis de longtemps dans la partie septentrionale du pays, ont été exclus du processus de développement. Ce sous-développement est à l'origine du mécontentement continu à l'égard du gouvernement central et des revendications au niveau national de leurs spécificités, avec notamment en 1982 la création d'un mouvement indépendantiste casamançais.

En vertu de la constitution sénégalaise, le français est la langue officielle de la république du Sénégal, et le gouvernement reconnaît également le wolof, le diola, le mandinka, le pulaar, le sérère et le soninké en tant que langues nationales. Parmi

celles-ci le wolof est la langue dominante et la langue commune du peuple sénégalais.

Environ 90% de la population sont musulmans et 5% chrétiens. Le reste de la population, de la région de Casamance et les Bassari du Sénégal de l'Ouest pratiquent toujours les religions traditionnelles, cependant leur nombre est progressivement en diminution.

1.3 Le gouvernement

Le Sénégal a acquis son indépendance de la France en 1960 pour devenir une république dont le président est le chef du gouvernement. Simultanément à l'indépendance, Léopold Sédar Senghor a été le premier président élu du Sénégal et est resté au pouvoir pendant 21 années consécutives. En 1981, le président Senghor démissionnait et le Premier ministre de l'époque, le socialiste Abdou Diouf, accédait à la présidence. Depuis 1976, le Sénégal a adopté le multipartisme, et le parlement est un système monocaméral à élection directe. Les principaux partis politiques sont le Parti démocratique sénégalais et le Parti socialiste sénégalais.

Abdou Diouf qui avait accédé à la présidence en 1981 est resté au pouvoir pendant 17 années, menant une politique axée sur le consensus populaire avec notamment l'intégration des partis de l'opposition et des syndicats à ses décisions politiques. Lors de l'élection parlementaire de juin 1998, le parti socialiste sortant était victorieux mais, en mars 2000, Abdoulaye Wade, du parti démocratique, était élu président, et à l'élection parlementaire de 2001 le parti démocratique obtenait la majorité. Après l'accession au pouvoir du président Wade, une partie de l'organisation du gouvernement central a été consolidée.

En novembre 2002, le président Wade révoquait le Premier ministre, Mame Madior Boye, et nommait récemment à ce poste Idrissa Seck, le numéro deux du parti socialiste qui soutient le président Wade. M. Seck a, le 3 février 2003, délivré un discours sur ses orientations et a annoncé sa stratégie concernant les nouveaux développements dans des domaines cruciaux.

La stratégie de développement dans des domaines cruciaux annoncée par le Premier ministre est présentée dans le tableau 2.1-1.

Tableau 2.1-1 Stratégie de développement dans les domaines cruciaux

Domaines	Stratégies de développement
Approvisionnement en eau dans les zones rurales :	Avec un budget de 40 milliards de francs CFA, construction de puits et de châteaux d'eau dans un village satellite (couvrant une étendue de 5km de rayon) d'ici 2005, et construction de puits à pompe solaire ou pompe manuelle dans un village de petite taille. D'ici 2015, aménagement d'un système d'approvisionnement en eau de 11.200 villages sur la totalité de 14.119.
Approvisionnement en eau dans les zones urbaines :	Selon le projet à long terme dans le secteur hydraulique qui a démarré en 2002, un budget de 163 milliards de francs CFA permettra d'achever, d'ici 2007, un système d'approvisionnement en eau pour la ville de Dakar, et de répondre d'ici 2011 à toute la demande en eau de Dakar.
Industrie des pêches : (mesures prioritaires 2003-2005)	①Amélioration fonctionnelle de la surveillance du littoral ②Elargissement des infrastructures pour les femmes dans l'industrie de la transformation ③promotion de l'élevage ④ Amélioration de l'environnement de la pêche traditionnelle et conservation des produits de la mer ⑤Amélioration de la qualité des produits de la mer transformés ⑥Renforcement des capacités de la transformation traditionnelle
Education :	Amélioration de la qualité de l'enseignement (amélioration du rapport coût /efficacité)
Santé :	Dissémination des médicaments, amélioration de la gestion des hôpitaux, élargissement de la prescription des vaccins et renforcement des soins préventifs.
Les femmes :	Mise en place d'une structure de contrôle des problèmes sexospécifiques, construction d'un centre de soutien et de formation en faveur des femmes.

Le Sénégal compte parmi les plus grandes démocraties d'Afrique, et aujourd'hui, à l'exception de la région de Casamance, la politique intérieure et la sécurité publique y sont stables.

La région de Casamance désigne les préfectures de Ziguinchor, Oussouye, Bignona, Sedhiou, Kolda et Vélingara dans la gouvernance de Ziguinchor. Dans cette région, les luttes anti-gouvernementales conduites par le mouvement séparatiste casamançais se sont intensifiées à partir du début des années 80, et les conflits entre les forces du gouvernement et les groupes du mouvement indépendantiste suivis de négociations se succèdent. Des confrontations armées violentes entre les forces du gouvernement et ces groupes se produisent depuis le mois d'août 1998. En février 2003, des indices semblaient indiquer que la conclusion d'un accord de paix était proche. Ces informations ont le PNUD à entreprendre le plan d'aide à la reconstruction de la région de Casamance.

1.4 L'économie nationale et l'environnement social

1.4.1 L'économie nationale

Jusqu'à la moitié des années 70, l'économie sénégalaise, incapable d'améliorer la productivité de l'agriculture traditionnelle, notamment la production de coton brut, d'arachide, et les produits horticoles qui représentent les industries clés historiques, n'a pas été en mesure de relancer son économie suite à la chute des prix des produits primaires. En outre, le développement de l'industrialisation, qui visait une alternative aux importations, n'a pas progressé et jusqu'à la fin des années 70 l'économie nationale dans son ensemble est restée à un niveau faible. C'est la raison pour laquelle, à partir de 1979, un ajustement structurel a été amorcé par le biais de la Banque Mondiale et du FMI, mais sans résultat perceptible au niveau macro-économique. En 1993 l'économie nationale s'est détériorée davantage.

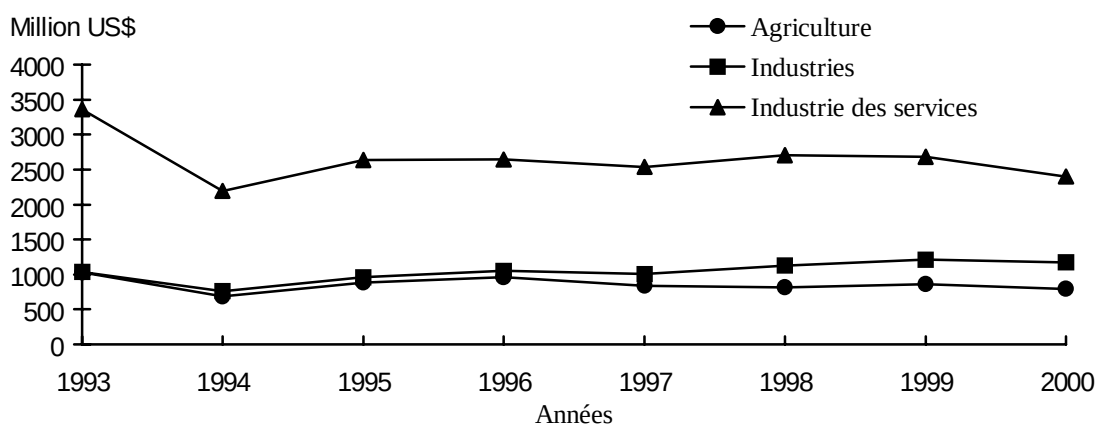
Dans ces circonstances, la Banque Mondiale et le FMI ont établi des mesures financières d'urgence, et, l'année suivante en janvier 1994, le gouvernement sénégalais prenait la décision de dévaluer de 50% le franc CFA. Simultanément, le gouvernement a effectué des réductions budgétaires et a pris des mesures concernant notamment la privatisation des entreprises étatisées, la révision de la loi du travail, la déréglementation des importations et des prix. Il s'en est suivi une amélioration des relations avec les organismes donateurs des pays développés et les organismes internationaux, ainsi qu'une tendance à la hausse de l'économie nationale centrée sur l'industrie touristique et de la pêche dont la compétitivité a été stimulée par la dévaluation. Entre 1996 et 1999, le taux de croissance du PIB a enregistré une moyenne supérieure à 5%, et depuis 2001 le revenu national brut par habitant atteint 480 US\$, excédant ainsi la moyenne de 470US\$ des pays d'Afrique subsaharienne. Le tableau 2.1-2 représente les principaux indicateurs économiques du Sénégal en 2000.

Tableau 2.1-2 Principaux indicateurs économiques du Sénégal (en 2000)

1.	Principaux secteurs	Agriculture (17,9%), industries (26,9%), industrie des services (55,2%)
2.	PIB	4,37 milliards US\$
3.	PIB par habitant	609,2US\$
4.	Taux de croissance économique	5,6%
5.	Taux d'inflation	0,7%
6.	Taux de chômage	55,9%
7.	Montant des échanges commerciaux	(1) Exportations 1,34 milliards US\$ (2) Importations 1,73 milliards US\$
8.	Principaux biens commerciaux	(1) Exportations produits maritimes, produits chimiques, produits transformés à partir de l'arachide, phosphore (2) Importations biens intermédiaires, produits pétrochimiques, produits alimentaires, biens d'équipement
9.	Principaux partenaires commerciaux	(1) Exportations UE, Inde, France, EUOMA, Italie, Mali (2) Importations UE, France, Nigeria, Thaïlande, Etats-Unis, Allemagne
10.	Taux d'échange	1US\$=712 francs CFA (moyenne en 2000)
11.	Dette étrangère	2,4 milliards US\$

Source : « World Development Indicators 2002, Country Profile; Senegal 1999-2000 EIU », la Banque Mondiale

Le graphique 2.1-1 indique la valeur ajoutée des principales industries sénégalaises.



Graphique 2.1-1 Evolution de la valeur ajoutée par secteur

Source : Elaboration graphique à partir des données du « World Development Index 2002 »

Le Sénégal n'est pas uniquement le pays d'Afrique de l'Ouest qui accueille le plus de visiteurs étrangers, il joue également un rôle central dans l'activité économique de cette région. C'est la raison pour laquelle l'industrie des services représente la part la plus élevée du PIB. Malgré une chute fulgurante de la valeur ajoutée en 1994, la reprise s'est amorcée dès 1995, et en 2000 l'industrie des services réalisait une valeur ajoutée de 2,4 milliards US\$ (soit 55% du total).

D'une part, l'agriculture, une des composantes du secteur primaire, représentait en 2000 seulement 18% du PIB (environ 800 millions US\$), mais demeurait la fondation de l'économie, occupant les trois quarts de la population active. Les cultures de base sont le riz, ainsi que l'arachide, le coton et les produits horticoles, qui sont exploités en tant que cultures de rente. Cependant, la production ainsi que la valeur ajoutée des cultures de base sont stagnantes.

En raison de facteurs tels que l'instabilité du secteur, qui est dépendant des précipitations, et l'importation de riz bon marché en provenance d'Asie, de nombreux fermiers sont confrontés à des problèmes de production et de commercialisation du riz. La production d'arachide, qui subit l'influence du climat du sub-Sahara, est instable et les prix de vente pratiqués par les fermiers sont supérieurs aux cours. La production et la commercialisation du coton sont assurées par une entreprise nationalisée dans le sud du Sénégal. Cependant les prix de vente fixes appliqués par l'entreprise nationalisée ne correspondent pas aux cours internationaux, ce qui crée des problèmes au niveau commercial.

Par ailleurs, les fermes de large étendue pratiquent l'élevage des animaux de basse-cour et du bétail tel que les bovins, les moutons et les chèvres, et bien que la production augmente lentement, le Sénégal dépend encore des importations pour répondre à la demande nationale.

Le secteur industriel progresse solidement depuis 1995, représentant 27% du PIB (4,4 milliards US\$) en 2000, et a réussi sa diversification. Toutefois, il dépend encore considérablement des produits agricoles, de l'industrie minière, du phosphore (phosphate) et des produits chimiques en découlant.

Le tableau 2.1-3 indique l'évolution des exportations sénégalaises.

Tableau 2.1-3 Montant des importations des biens de première nécessité

Unité : Montant, 100 millions de francs CFA, ratio en %)

	Montant des exportations					
	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Produits transformés à partir de l'arachide	511	409	293	309	404	506
Phosphore	164	192	187	139	200	199
Produits de la mer	1 372	1 462	1 629	1 706	1 082	1 966
Produits chimiques	594	584	671	707	770	827
Coton	87	96	110	130	140	122
Produits pétrochimiques	87	102	127	98	108	113
Total	2 815	2 845	3 017	3 089	2 704	3 733
	Ratio					
	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Produits transformés à partir de l'arachide	18,2	14,4	9,7	10,0	14,9	13,6
Phosphore	5,8	6,7	6,2	4,5	7,4	5,3
Produits de la mer	48,7	51,4	54,0	55,2	40,0	52,6
Produits chimiques	21,1	20,5	22,3	22,9	28,5	22,2
Coton	3,1	3,4	3,6	4,2	5,2	3,3
Produits pétrochimiques	3,1	3,6	4,2	3,2	4,0	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Bureau des statistiques du Sénégal

Les principales commodités exportées sont les produits de la mer, les produits chimiques (engrais), les produits transformés à partir de l'arachide, et le phosphore. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les exportations des produits de la mer enregistraient, en 2000, le montant d'exportation le plus élevé. La quantité de poisson pêché continuait à augmenter d'une année sur l'autre, cependant depuis la moitié des années 90, une tendance à la baisse peut être perçue en raison de l'épuisement des schéma .

1.4.2 L'environnement social

Pour ce qui est de l'environnement social, alors que l'économie d'après 1996 manifeste des signes de reprise, l'aggravation de la pauvreté est montrée du doigt aussi bien à l'intérieur que de l'extérieur du pays. En 2001, la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté atteignait 53,9% de la population totale (source: étude des indicateurs du bien être social, chapitre 1.5), et selon l'indicateur de développement humain 2002 du PNUD, entre 1983 et 2000, 26,3% de la population vivaient avec moins de 1 dollar par jour, 67,8% avec moins de 2 dollars par jour, et, selon l'indicateur de la pauvreté humaine, le Sénégal occupait la 79ème place parmi les 88 pays en développement.

Comme le montre l'indicateur social dans le tableau 2.1-4, en 2000, le taux d'alphabétisation général chez les adultes était de 37%, et le taux net de scolarisation dans les écoles primaires était de 49%, ce qui place le Sénégal bien au dessous de la moyenne dans les pays d'Afrique subsaharienne (respectivement 61% et 60%).

Tableau 2.1-4 Principaux indicateurs sociaux

	Taux de la croissance annuelle de la population (1970~90)	Espérance moyenne de vie (2000)	Ratio de la population urbaine (2000)	Taux de mortalité maternelle (1/100 000) (1985~99)	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (1/1 000) (2000)	Taux d'alphabétisation chez les adultes (2000)	Taux net de scolarisation dans les écoles primaires (1994~00)
Sénégal	2,8%	53 ans	47%	560	139	37%	49%
Pays d'Afrique subsaharienne*	2,9%	48 ans	34%	1 100	175	61%	60%

Remarque : y compris le Sénégal

Source : Rapport sur La situation des enfants dans le monde de l'UNICEF 2002

Dans le secteur de l'éducation, le taux d'alphabétisation de 47% chez les hommes et de 28% chez les femmes est faible dans les deux groupes et représente une disparité importante (voir tableau 2.1-5). Le taux de scolarisation et de fréquentation dans l'enseignement primaire, avec 55% - 65% du total, est faible et peut être considéré comme un facteur du faible taux d'alphabétisation chez les adultes. En outre, la disparité du taux de scolarisation et de fréquentation entre les sexes peut être considérée comme étant liée à la disparité entre les sexes du taux d'alphabétisation chez les adultes. Le fait que le taux d'alphabétisation chez les adultes soit aussi faible, et le fait qu'il soit particulièrement faible chez les femmes, est l'un des facteurs de la pauvreté, et par conséquent améliorer le taux d'alphabétisation chez les femmes, qui sont les soutiens de famille, est une nécessité.

Tableau 2.1-5 Indicateurs de l'enseignement

	Taux d'alphabétisation chez les adultes (2000)		Nombre de récepteurs /1000 personnes (1997)		Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (1995-99)		Taux net de fréquentation dans l'enseignement primaire (1992-2000)		Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire (1995-97)	
	H	F	Radio	TV	H	F	H	F	H	F
Sénégal	47	28	141	41	65	55	54	45	20	12
Pays d'Afrique subsaharienne	69	54	199	47	58	50	58	54	28	22

Source : Rapport sur La situation des enfants dans le monde de l'UNICEF 2002

Dans le secteur de la santé, le taux de mortalité maternelle et des enfants de moins de 5 ans se situe au-dessus du niveau des pays d'Afrique subsaharienne, mais comme l'indique le tableau 2.1-6, les usagers de sources d'eau améliorées dans les zones rurales représentent 65% du total et les usagers d'installations sanitaires adéquates 48%, un niveau d'accès qui est encore faible. Ainsi, le fait que, dans les zones urbaines où la pauvreté est très répandue, l'approvisionnement en eau potable

fasse défaut et les installations sanitaires soient insuffisantes est la cause de nouvelles apparitions de maladies contagieuses et d'affection des groupes socialement vulnérables.

Tableau 2.1-6 Indicateurs des soins médicaux (1/2)

Unité : %

	Ratio des usages de sources d'eau améliorées (2000)			Ratio des usagers d'installations sanitaires adéquates (2000)		
	Tout le pays	Villes	Villages	Tout le pays	Villes	Villages
Sénégal	78	92	65	70	94	48
Pays d'Afrique subsaharienne (y compris le Sénégal)	57	83	44	53	73	43

Source : Rapport sur la situation des enfants dans le monde de l'UNICEF 2002

Tableau 2.1-6 Indicateurs des soins médicaux (2/2)

Unité : %

	Ratio d'achat du vaccin PEV par le fonds gouvernemental (1998-2000)	Taux de vaccination des enfants de 1 an (1999)			
		Tuberculose	Vaccin DTP	Polio	Rougeole
Sénégal	100	90	60	60	60
Pays d'Afrique subsaharienne (y compris le Sénégal)	37	67	46	48	51

Source : rapport sur la situation des enfants dans le monde de l'UNICEF 2002

1.5 La pauvreté

Pendant longtemps, la réalité de la pauvreté dans le pays n'était pas mise en évidence au Sénégal, mais, en 1994, la première étude sur les budgets des familles dans les ménages a été réalisée par l'intermédiaire de la Banque Mondiale et le FMI. Dans cette étude, qui définit le seuil de la pauvreté par un apport calorique journalier d'un minimum de 2.400 kilocalories chez l'adulte, le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté était estimé à 57,9% de la population totale.

En 2000, afin de s'attaquer au problème de la pauvreté à l'intérieur du pays, le Sénégal a obtenu l'appui de la Banque Mondiale et du FMI, a initié l'élaboration du Document de Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), et dans ce cadre a mis à exécution, en 2001, "l'étude des principaux indicateurs du bien-être social" et "l'enquête par ménage sur la prise de conscience concernant la pauvreté".

Selon cette "étude des principaux indicateurs du bien être-social", en 2001, le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté (apport calorique journalier inférieur à 2.400 kilocalories) représentait 53,9%, soit une légère diminution par rapport aux 57,9% enregistrés en 1994. D'autre part, " l'enquête par ménage sur la prise de conscience concernant la pauvreté", réalisée sous forme d'interview, indique que 65% des ménages ont répondu qu'ils étaient "des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté", et 23% ont déclaré qu'ils étaient "extrêmement pauvres". En outre, 64% des ménages ont répondu que "leur situation s'était encore plus détériorée au cours des 5 dernières années. "

D'après le DSRP que le gouvernement sénégalais a achevé en 2002, la pauvreté au Sénégal se caractérise par un certain nombre de facteurs. Premièrement, la plus grande part de pauvreté peut être identifiée dans les communautés rurales, et est particulièrement élevée dans les régions du centre, du sud et du nord du pays. Dans les zones urbaines, 44% - 59% des personnes avaient un apport calorique journalier est inférieur à 2.400 kilocalories contre 72% - 88% dans les zones rurales. De plus, une des particularités réside dans le fait que la pauvreté est élevée dans le secteur agricole qui, d'après les estimations, occupe les trois quarts de la population totale.

Du point de vue de l'éducation, il faut noter que parmi les 23% des ménages qui ont répondu "extrêmement pauvres" dans "l'enquête par ménage sur la prise de conscience concernant la pauvreté" sus-mentionnée, plus de 89% des chefs de famille de ces ménages n'ont suivi aucune éducation, ceux qui ont eu accès à une éducation de base étaient seulement d'environ 8%. Quand on observe la structure familiale dans le groupe vivant au-dessous du seuil de pauvreté, la structure familiale moyenne des "ménages avec un budget familial minimum" est composée de plus de 10 personnes, alors que dans les "ménages avec un budget familial maximum" la structure familiale en compte.

Dans cette situation, les problèmes auxquels sont confrontées les personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté sont, dans l'ordre décroissant partant du problème le plus sérieux, le fait d'être sans emploi et dans l'impossibilité d'acheter de la nourriture, d'obtenir des soins médicaux et des services de bien-être social, et d'avoir un logement. Il ressort de "l'enquête par ménage sur la prise de conscience concernant la pauvreté" que les mesures que le groupe vivant au-dessous du seuil de pauvreté attend du gouvernement comprennent l'assurance de l'emploi pour les jeunes gens (20,1% des réponses), la diminution des prix des articles d'alimentation de base (18,9%), l'accès aux services des soins médicaux de base (17,7%), et l'éducation des enfants (11,3%).

Parmi les raisons pour la pauvreté dans les villages, il faut retenir les dégâts qui frappent les cultures agricoles dont les causes incluent les catastrophes naturelles, telles que la sécheresse, les incendies, les inondations, et l'apparition d'insectes parasites ; l'érosion des zones littorales l'érosion maritime et l'épuisement des sols. Dans les villes, en plus de ces conditions naturelles, il faut citer le décès, la retraite et le vieillissement des membres de la famille qui perçoivent un revenu dans le ménage, ainsi que la perte d'opportunité d'emploi en raison de maladies.

Dans les raisons dépendantes de l'homme qui mènent à la pauvreté, il faut citer les changements des conditions pour la main d'œuvre, suite à la réduction des opérations dans les sociétés d'Etat et les régies, aux restructurations des industries et l'impact de la dévaluation du franc CFA en 1994. Ainsi, même la croissance économique qui s'est manifestée après 1994 peut dans certains cas avoir un impact négatif sur l'amélioration du niveau de vie de la population et la lutte contre la pauvreté.

1.6 Sexospécificité

Le tableau 2.1-7 indique les principaux indicateurs liés à la sexospécificité.

Tableau 2.1-7 Indicateurs de la sexospécificité

	Taux d'alphabétisation chez les adultes (comparaison par rapport aux hommes) (%) (2000)	Estimation du revenu annuel en 2000 (US\$)		Taux de scolarisation (comparaison par rapport aux hommes) (%)		Taux de mortalité maternelle 1995~99 (/100 000)	Taux de disponibilité des méthodes contraceptives (%) 1995 - 2000	Ratio de présence de personnel médical à l'accouchement (%) (1995 - 2000)
		F	H	Enseignement primaire (1995 - 1999)	Enseignement secondaire (1995 - 1997)			
Sénégal	59	1 074	1 949	79	60	560	11	51
Pays d'Afrique subsaharienne	78	-	-	84	80	1 100	22	39

Source : Rapport sur La situation des enfants dans le monde de l'UNICEF, Indicateurs du développement humain 2002 (Estimation des revenus annuels de 2000)

Les femmes sénégalaises représentent 52% de la population totale, et 75% dans les zones rurales. Les femmes représentent 43% de la population active totale et le degré de contribution des femmes aux activités productives est important. Le rôle économique et social des femmes, en particulier dans les zones rurales est considérable. Elles produisent la plus grande partie de l'alimentation de la famille, s'occupent des travaux ménagers et d'élever les enfants. Dans ces circonstances, peu de femmes sont exposées à la dissémination des techniques agricoles et la structure ne favorise pas l'amélioration du rôle et de la place des femmes dans l'agriculture. D'une part, parce que c'est facile pour les femmes de participer au secteur informel, les femmes qui s'y sont engagées ces dernières années ont rapidement augmenté. Cependant, le revenu annuel de ces femmes est estimé à 1.074 US\$, soit seulement 55% du revenu des hommes (1.949 US\$).

Pour ce qui est du taux d'alphabétisation chez les adultes, le ratio de 59% par rapport aux hommes est inférieur à la moyenne de 78% enregistrée dans les pays d'Afrique subsaharienne, et en ce qui concerne le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire, le ratio par rapport aux hommes est également inférieur à celui des pays d'Afrique subsaharienne. Le faible taux de scolarisation est lié au faible taux d'alphabétisation.

Quand on regarde le secteur des soins médicaux, le ratio d'accouchement en présence de personnel médical est comparativement élevé (51%), mais cependant ne peut être qualifié de suffisant. Le taux de disponibilité de méthodes contraceptives modernes de 11% est également plus faible que celui enregistré dans les pays d'Afrique subsaharienne (18%). Cet état des choses peut être attribué au fait que les enfants sont considérés comme les trésors de la famille et que la reproduction est préférée, ainsi qu'au fait que l'éducation sanitaire n'est pas répandue.

En raison de ces conditions, le gouvernement a commencé un cadre d'aménagement légal, dont les objectifs sont exposés ci-après, dans le but de protéger les garanties constitutionnelles des "droits de la femme".

a. Familiariser le public avec les droits de la femme.

- b. Améliorer la position des femmes dans l'environnement économique et social par le biais d'une aide, en développant une infrastructure permettant de réduire les travaux ménagers, en fournissant la technologie et des équipements nécessaires à la production de transformation et de conservation réalisée par les femmes dans les communautés rurales, et en proposant un prêt financier nécessaire à l'activité économique des femmes.
- c. Renforcer les capacités des femmes en prenant des mesures concrètes dans les domaines de la santé et de l'enseignement et en réduisant les charges qui leur sont attribuées.
- d. Promouvoir et maintenir la scolarisation des femmes à tous les niveaux de l'enseignement et promouvoir de la formation professionnelle.
- e. Promouvoir l'amélioration de la santé chez la femme et l'enfant.

Pour atteindre les objectifs de la constitution, le gouvernement a formulé, en novembre 1996, le "Plan d'activité pour les femmes sénégalaises" et s'est efforcé de promouvoir les mesures suivantes :

- a. Renforcement de la participation des femmes aux micro-entreprises et des capacités de gestion de celles-ci.
- b. Amélioration du taux de scolarisation et généralisation de l'enseignement et de l'alphabétisation.
- c. Amélioration de la santé des femmes, en particulier la santé reproductive
- d. Renforcement des activités publiques des femmes et du rôle de ces activités
- e. Etablissement d'un système permettant la mise en œuvre de la promotion et du Plan d'activité pour les femmes sénégalaises

En outre, M. Seck, le Premier ministre sénégalais, dans son discours d'orientation du 3 février 2003, s'est efforcé de trouver une solution aux problèmes, annonçant l'établissement d'une structure de contrôle des problèmes sexospécifiques ainsi que la conception et construction d'un centre de formation et de soutien en faveur des femmes.

1.7 La décentralisation

La décentralisation du Sénégal a été promulguée en mars 1996 et s'effectue dans le cadre de la loi sur la décentralisation qui est en expérimentation depuis janvier 1997. L'esprit de cette loi sur la décentralisation est "la solidarité de la liberté (libéralisation du développement des régions) et du Sénégal". Dans le cadre de cette loi, le gouvernement central transfère aux régions, aux collectivités rurales et aux communes, la planification, l'autorité de mise en œuvre et la gestion dans 9 domaines, à savoir : la propriété foncière ; l'environnement et la gestion des schémas naturelles ; la population, la santé et les affaires sociales ; la jeunesse et les sports ; la culture ; l'éducation ; l'aménagement du territoire ; la planification du développement et l'urbanisme et l'habitat (voir schéma 2.1-2)

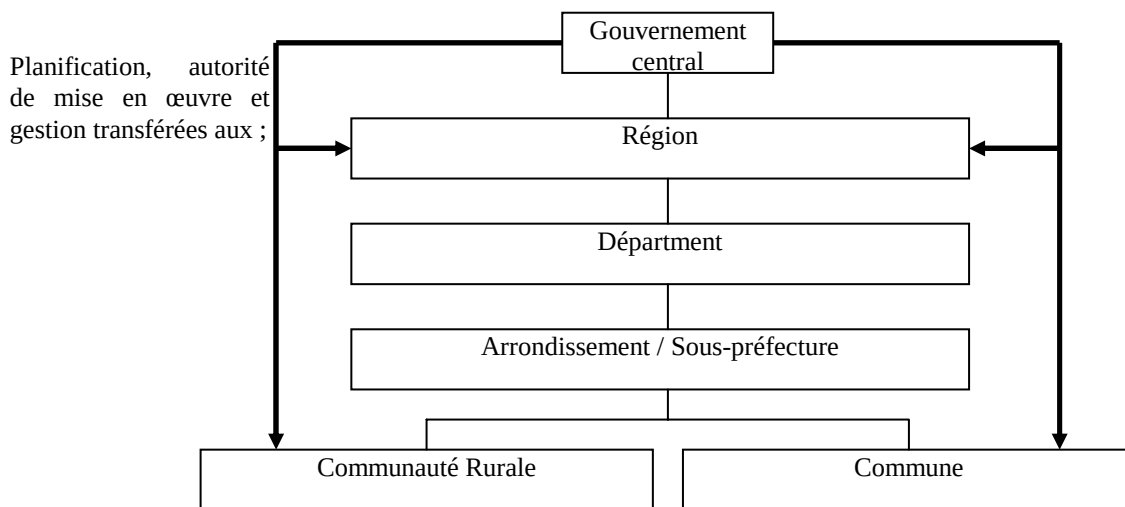


Schéma 2.1-2 Divisions administratives du Sénégal

Au niveau du gouvernement central, l'Agence municipale de développement (ADM) a été créée en 1997 avec le soutien de la Banque Mondiale. L'Agence municipale de développement soutient la formulation des projets de développement et la mise en œuvre des opérations de développement des communautés rurales et des communes.

Au niveau des régions, l'Agence régionale de développement a été créée et organise la formulation des projets de développement et la mise en œuvre des opérations de développement de chacune des régions.

Au niveau de l'administration financière, les régions, les collectivités rurales et les communes se sont vues accorder l'autorité de gérer de façon indépendante toutes les recettes, des impôts et des opérations, et sont dans l'obligation d'être autonomes pour ce qui est des comptes. En outre, les gouvernements régionaux, mis à part la possibilité d'avoir recours à des fonds tels que les fonds d'équipements des collectivités locales (FECL) et des contributions en faveur de la décentralisation, se sont également vus accorder l'autorité d'emprunter à des agences d'aide étrangères dans la limite d'un montant de 100 millions de francs CFA dans le but de contribuer à la décentralisation.

Cependant, l'auto-développement qui se poursuit lentement est limité à une partie des régions, dont notamment Dakar, Saint-louis et Thiès. Dans les autres régions, communautés rurales et communes, les résultats de la décentralisation ne sont pas encore visibles. Dans la communauté rurale située dans la banlieue de Dakar, une école est en construction avec le soutien direct de l'UE, mais il s'agit d'un cas exceptionnel.

Les raisons principales pour lesquelles la décentralisation ne se répand pas à travers tout le pays peuvent être résumées comme suit :

- a. Insuffisance de l'expérience administrative et immaturité de la capacité administrative des communautés rurales

- b. b. Manque de finance des communautés rurales (Le budget général des communautés rurales est au niveau des 7% des revenus estimés du gouvernement central)
- c. Manque de personnel des communautés rurales
- d. Problèmes incombant au transfert d'autorité (problèmes de coût liés à l'assimilation de la législation dans les communautés rurales et à l'usage de l'autorité)

Dans ces circonstances, outre les agences d'aide telles que le PNUD, USAID, ACDI, qui mettent en œuvre des projets d'aide individuels ayant pour but d'encourager la décentralisation, une réunion de donateurs présidée par l'Allemagne s'est également tenue sur le thème de la décentralisation. Il est considéré qu'à l'avenir la mise en œuvre de la décentralisation devrait aller en s'accélération.

1.8 Les relations avec les pays voisins

Le Sénégal fait partie, avec la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, la Guinée Bissau, le Burkina faso, le Bénin et le Togo, de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Les pays de la zone monétaire du franc CFA de l'Afrique de l'Ouest avaient établi, en 1972, la communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, qui ensuite, lors de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, a été réorganisée sous l'UEMOA. L'objectif de cette Union est d'améliorer le niveau de vie dans chacun des pays membres en encourageant les réformes économiques, le commerce, les investissements dans la zone et l'aide technique en faveur des pays membres, par le biais d'une alliance au niveau d'une politique économique et monétaire et de l'amélioration des systèmes légaux dans les domaines commerciaux, financiers, tarifaires et sociaux, avec au centre la parité fixée entre le franc CFA et l'euro.

L'UEMOA a décidé et a commencé à appliquer les tarifs douaniers indiqués ci-dessous pour les échanges commerciaux intra-régionaux.

- a. Produits définis par la loi (arachide, riz, etc.) : exempt de taxe
- b. Produits préparés (transformés) (produits en cuir, etc.) : exempt de taxe
- c. Produits naturels (sel, huile de palme, etc.) : exempt de taxe
- d. Autres produits (biens industriels, etc.) : réduction de 5% de la taxe

De plus, l'UE et l'UEMOA se sont mises d'accord entre elles pour réduire progressivement les tarifs douaniers, avec pour objectif à l'avenir l'abolition des tarifs, et le gouvernement du Sénégal révisé le système existant dans le cadre de la coopération technique de l'UE. En ce qui concerne les investissements dans l'Union, tous les pays membres, y compris le Sénégal, revoient les méthodes d'investissement. Leur projet consiste à mettre en œuvre la libéralisation des investissements dans l'Union par le biais d'un programme de cinq ans démarrant en 2002.

Par ailleurs, en Afrique de l'Ouest, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui regroupe 16 pays membres de l'Afrique de l'Ouest, dont le Sénégal, a été établie en 1975. L'objectif de la CEDEAO est de promouvoir l'intégration à l'intérieur de la région dans tous les secteurs des activités économiques : industriel, commercial, financier, monétaire, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les schéma naturelles ainsi que les domaines sociaux et culturels.

Pendant un certain temps suivant la création de la CEDEAO, des activités marquantes correspondant aux objectifs de l'établissement de cette Communauté étaient inexistantes. Finalement, en juillet 1993, une conférence au sommet a eu lieu, et l'année suivante, la création d'une assemblée législative de cette Communauté a été décidée à la conférence au sommet du mois d'août 1994. En novembre 2001, les membres du cabinet des 6 pays membres, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigeria, Sierra Léone se sont mis d'accord sur l'établissement de la Banque centrale d'Afrique de l'Ouest au Ghana, ce qui a ensuite été ratifié lors de la conférence au sommet. Cependant en raison du problème de différences économiques, culturelles et sociales entre les pays francophones et anglophones, d'une part et de la crise hégémonique qui continue entre le Nigéria et la Côte d'Ivoire, d'autre part, la constitution d'un marché commun semble en réalité au point mort.

Trois pays de l'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie) de langue anglaise appartenant au système de la conférence de Lomé de la CE, et le Nigeria, également de langue anglaise, sont devenus la composante principale qui a mené à l'établissement de la CEDEAO. La CEDEAO avait l'intention d'intégrer l'UEMOA d'ici janvier 2004, mais du côté de l'UEMOA qui a pris un bon départ plus tôt, une intégration de la CEDEAO, dans les circonstances actuelles, comporte doute et inquiétude liés au risque que ceci provoquerait confusion et désavantages.

Le ministère de l'Economie et des Finances sénégalais considère que l'UEMOA prend doucement le chemin de la réussite et qu'elle est sur le point d'obtenir de bons résultats, alors que la CEDEAO ne fait preuve d'aucun progrès concret, et que pour cette raison, il serait préférable de d'abord assurer le succès de l'UEMOA et ensuite fusionner les deux unités, quand le bloc économique de langue anglaise aura pris forme.

2 L'analyse macro-économique

Comme le révèlent les indicateurs macro-économiques des 10 dernières années dans le tableau 2.2-1, le taux de croissance du PIB pour 1993 était de -2,2%, et le PIB par habitant avait chuté de 5% par rapport à l'année précédente. L'année suivante, en 1994, la dévaluation de 50% du franc CFA et des mesures d'urgences d'assainissement des finances étaient mises à exécution, ce qui a provoqué, à partir de la même année, une montée en flèche de la croissance économique de l'ordre de 5% et indique une augmentation rapide excédant la croissance de la population. Le PIB par habitant connaissait également, jusqu'en 1994, une baisse régulière, mais 1995 marquait le renversement de cette tendance. Que le taux de croissance du PIB par habitant soit fixe dans les 2%, par rapport à un taux de croissance du PIB de l'ordre de 5%, s'explique par le fait que la dévaluation du franc CFA a provoqué

une diminution des prix sur la base du dollar. Cependant, le RNB par habitant, auquel ont été ajoutés les revenus nets en provenance de l'étranger et duquel ont été déduits les revenus payés aux non-résidents, présente plutôt une tendance dégressive, et la croissance du niveau de vie des citoyens ne correspond pas nécessairement à la croissance économique. La Banque Mondiale prévoit un taux de croissance annuel du PIB de 4,9% entre 2001 et 2005, un taux d'augmentation du PIB par habitant de 2,6%, et un taux de croissance de la valeur des importations de 5,2%.

Tableau 2.2-1 Taux de croissance démographique et économique, et taux d'augmentation des revenus par habitant

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Taux de croissance du PIB (taux annuel en %)	-0,4	2,2	-2,2	2,9	5,2	5,1	5,2	5,7	5,1	5,6
Taux de croissance démographique (taux annuel en %)	2	2,4	2,6	2,7	2,7	2,8	2,9	2,9	2,8	2,6
PIB par habitant (US\$)	552,8	551,7	525,6	526,6	539,4	551,5	563,7	579,0	592,1	609,2
(%)		(-0,2)	(-5,0)	(-0,2)	(2,4)	(2,2)	(2,2)	(2,6)	(2,2)	(2,8)
RNB par habitant (US\$)	710	780	720	590	550	530	540	520	500	490

Source : Indicateurs du développement mondial 2002

Le tableau 2.2-2 offre une comparaison macro-économique du Sénégal avec les pays voisins d'Afrique de l'Ouest. Le Sénégal, en comparaison avec la Mauritanie, a une population 3,5 fois plus élevée, et un PIB 4,7 fois supérieur. En comparaison avec la Guinée, le Sénégal a une population 1,3 fois plus élevée et un indice économique 1,5 fois supérieur. Le Sénégal connaît un taux de croissance annuel économique élevé de 6% et le PIB par habitant est également bien placé. Même au niveau de l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble, c'est un pays en progression économique.

Tableau 2.2-2 Comparaison avec les pays voisins (année 2000)

	Sénégal	Mauritanie	Nigeria	Guinée
Population (1,000 habitant)	9 350	2 665	126 910	7 415
Taux de croissance démographique (%)	2,6	3,4	2,4	2,2
Population active (%)	45,6	46,2	39,6	47,4
PIB (million de US\$)	4 371	935	41 085	3 012
Taux de croissance du PIB (%)	6	5	4	2
PIB par habitant (US\$, 1999)	510	380	310	510

Source : Indicateurs de développement mondial 2002

Comme représenté dans le tableau 2.2-3, la structure économique du Sénégal prend une orientation solide et favorable.

Le ratio du PIB par rapport à la balance des comptes courants était de -24,9% en 1981. En 1991, il était de -8,3%, de -6,5% en 2000 après la dévaluation du franc CFA et de -5,9% en 2001, indiquant une régression régulière de la marge du déficit. Sur cette base, après 1991, le ratio du PIB par rapport à l'épargne a progressé de 6% à 12% et les investissements de 12,9% à 20%. En outre, la balance des paiements également est passée de -21,8% en 1981 à -9,1% en 2000 avec le soutien de la croissance économique et l'aide publique, et atteignait -8,0% en 2001. Pourtant, bien que la consommation individuelle ait un taux de croissance à la hausse, le ratio par rapport au PIB a connu une baisse au cours des années avec 80,5% en 1991, 78,8% en 2000 et 77,9% en 2001. Il devient apparent que les bienfaits de la croissance économique n'ont pas encore nécessairement atteint le niveau de la consommation individuelle.

Tableau 2.2-3 Structure économique

	1981	1991	2000	2001
Balance des paiements internationaux (million US\$)				
PIB	2 500	5 500	4 400	4 600
Export	994	1 480	1 339	1 375
Import	1 513	1 771	1 734	1 747
Balance des paiements	-519	-291	-395	-372
Revenus nets	-109	-195	-86	-79
Transferts des comptes	6	31	198	181
Balance des comptes courants	-623	-455	-284	-270
Solde du capital	452	471	262	325
Réserves de devises étrangères	20	23	527	596
Balance des paiements (% par rapport au PIB)				
Consommation individuelle	88,7	80,5	78,8	77,9
Dépenses gouvernementales de caractère définitif	20,4	13,5	10,4	10,1
Epargnes nationales brutes	-9,1	6,0	10,8	12,0
Taux d'épargne brut des citoyens	-13,3	2,9	13,4	14,2
Taux d'investissement national	12,8	12,9	19,8	20,0
Exportations	31,0	24,7	30,5	29,6
Importations	52,8	31,6	39,6	37,6
Balance des paiements	-21,8	-6,9	-9,1	-8,0
Balance des comptes courants	-24,9	-8,3	-6,5	-5,9
	1981-91 (Moyenne sur la période)	1991-2001 (Moyenne sur la période)	2000	2001
Taux de croissance annuel moyen (%)				
PIB	2,8	4,3	5,6	5,7
Consommation individuelle	1,8	4,2	5,1	6,0
Dépenses gouvernementales de caractère définitif	2,9	0,4	0,1	1,9
Epargnes nationales brutes	4,8	5,9	4,4	4,7
Exportations	3,1	4,0	10,5	6,6
Importations	1,3	2,9	5,4	5,2

Source : "Senegal At-a-Glance", la Banque mondiale

Si on examine le degré de stabilité macro-économique, le PIB indique, ces dernières années, un taux de croissance de l'ordre de 5% et la balance des comptes courants voit également son déficit régresser (voir tableau 2.2-4). En particulier, les réserves de devises étrangères ont connu une amélioration considérable en 2000 et 2001. Ceci est le résultat de la progression des exportations suite aux mesures d'urgence d'assainissement des finances, et contribue à l'amélioration de la balance des comptes courants. Cependant, bien que la balance fiscale ait été temporairement favorable en 1991, en 2000 elle enregistrait -1,8%, un déficit qui s'est détérioré davantage en 2001, avec -5,9%. En outre, l'inflation est récemment en hausse.

Tableau 2.2-4 Degré de stabilité macro-économique

	1981	1991	2000	2001
Taux de croissance annuel moyen du PIB (taux annuel en %)	2,8	4,3	5,6	5,7
Déflateur du PIB (taux annuel en %)	8,0	0,4	0,7	2,9
Balance fiscale (% par rapport au PIB)	-12,1	1,1	-1,8	-5,9
Balances des comptes courants (% par rapport au PIB)	-24,9	-8,3	-6,5	-5,9
Réserves de devises étrangères (million US\$)	20	23	527	596
Taux de change (Franc CFA/US\$)	271,7	282,1	712,0	733,0

Source : World Bank Senegal At-a-Glance

Si on examine l'évolution de la dette étrangère et des actifs, tandis que le solde de la dette extérieure en 2000 enregistrait une légère baisse de 5,5% par rapport à 1991, le ratio par rapport au PIB augmentait de 64,9% à 77,1% (voir tableau 2.2-5). Ceci provient du fait que le PIB était plus élevé en 1991 avec 5,5 milliards de US\$ qu'il ne l'était en 2000 avec 4,4 milliards de US\$. La raison pour laquelle le montant brut des versements du principal et de l'intérêt en 2000 était relativement faible peut s'expliquer par le fait que l'afflux des investissements étrangers dépassaient 100 millions de US\$ et par les signes que l'économie du Sénégal a amorcé sa reprise.

Tableau 2.2-5 Evolution de la dette étrangère et des actifs

	1981	1991	2000
Solde de la dette extérieure (million de US\$)	1 671	3 570	3 372
Ratio par rapport au PIB (%)	67,4	64,9	77,1
Montant brut des versements du principal et intérêt (million de US\$)	183	311	228
Ratio par rapport à la valeur des exportations (%)	17,0	19,6	14,3
Structure de l'évolution des actifs nets (million de US\$)			
Aide financière publique	81	347	246
Créances publiques	241	66	-3
Créances privées	-18	-34	-2
Investissements étrangers	34	-8	107

Source : World Bank Senegal At-a-Glance

3 Analyses des projets de développement du gouvernement du Sénégal dans le cadre des domaines prioritaires d'aide de la JICA et des tendances des autres agences d'aide

3.1 Objectifs, cibles, méthodes

3.1.1 Objectifs

Ces études qui s'articulent autour de l'évolution des domaines prioritaires d'aide de la JICA ont pour objectifs d'analyser les stratégies et les projets de développement du gouvernement sénégalais, les tendances de l'aide des autres donateurs, l'engagement international et ses orientations dans les affaires du développement africain, et de dégager les grandes lignes de l'efficacité de l'aide, tout en vérifiant la pertinence des orientations et les projets d'aide de la JICA.

3.1.2 Périodes et projets cibles

Ceux-ci incluent les projets des domaines prioritaires d'aide de la JICA mis en œuvre entre 1991 et 2001.

3.1.3 Méthodes d'analyse

Mise en œuvre d'entretiens d'enquête auprès des agences gouvernementales sénégalaises et des agences des donateurs dans le cadre de la phase 1 et de la phase 2 des études sur place, sur la base des informations collectées au cours des travaux préliminaires effectués au Japon et des informations socio-économiques collectées par des consultants sur place. Les informations obtenues par entretiens d'enquête ont, dans le principe, toutes été traitées comme telles. Cependant, quand les informations obtenues différaient dans leur contenu, les deux théories ont été prises en compte, analysées et intégrées dans ce rapport.

3.2 Plan du développement socio-économique du Sénégal et budget d'investissement dans le développement

Depuis son indépendance en 1960, le Sénégal établit des plans de développement socio-économiques sur 4 ans et sur 6 ans. Actuellement, le neuvième plan de développement socio-économique (1996-2001) arrive à sa fin, et le dixième plan de développement (2002-2007) est en cours de formulation. Avec la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 et la mise en œuvre, qui a suivi, par le gouvernement des mesures d'urgences d'assainissement des finances, dont notamment les restreintes financières et la libéralisation des importations et des prix, le neuvième plan de développement socio-économique apportait une reprise économique nationale à grande échelle. Toutefois, l'étendue de la pauvreté, particulièrement dans les régions, et le retard du développement social ont commencé à se manifester. Tenant compte de cette situation, le gouvernement du Sénégal s'efforce actuellement de poursuivre le dixième plan de développement socio-économique en maintenant la croissance économique enregistrée jusqu'alors et en apportant l'expansion des services sociaux fondamentaux, l'amélioration du cadre de vie des groupes socialement vulnérables, et des mesures adaptées à la pauvreté.

Ces plans de développement socio-économiques établissent les objectifs de la croissance socio-économique au niveau national et les objectifs et stratégies de développement dans chaque domaine, et permettent aux ministères et agences gouvernementales de formuler des plans de développement spécifique à chaque domaine.

Dans le cadre de cette étude, la situation de réalisation des programmes de développement dans les principaux domaines est indiquée dans le tableau 2.3-1.

Tableau 2.3-1 Situation de la réalisation des programmes de développement dans les principaux domaines

La santé	Le ministère de la Santé a établi le Plan national de développement intégré sanitaire et social (PNDS) en tant que programme global de développement de la santé couvrant la période 1998-2007. En outre, sur la base de ce programme, le ministère formule et met en œuvre le Programme de développement intégré du secteur de la santé (PDIS) couvrant une période de 5 ans, de 1998 à 2002.
L'éducation	Le ministère de l'Éducation établit le Programme Décennal de l'éducation et de la formation (PDEF), un programme sur 10 ans, de 2000 à 2010. Le programme de développement dans le domaine de l'éducation est mis en œuvre sur la base de ce programme.
L'industrie	Le ministère de l'industrie a établi, avec l'assistance de l'ONUDI, un plan d'industrialisation sur 25 ans et poursuit actuellement la tâche de le diviser en plan à moyen et long terme. En outre, un plan de 5 ans a également été établi en faveur du développement des micro-entreprises.
L'environnement des enfants avant la scolarisation	Le ministère de la Famille et de la Solidarité nationale supervise l'amélioration de l'environnement des enfants avec la scolarisation et établit dans ce domaine un plan de 3 ans, avec l'aide de l'UNICEF.
L'agriculture	Le ministère de l'Agriculture et de l'élevage est en cours d'établissement d'une stratégie de développement à moyen et à long terme avec l'assistance de la OAA dont l'achèvement est prévu en avril 2003.
L'industrie de la pêche	Le nouveau plan d'action intitulé Plan d'action à moyen terme de Développement durable de la Pêche et de l'Aquaculture : 2001-2007) est en cours de réalisation.

Source : Résultats recueillis sur place

Ainsi, en ce qui concerne les domaines de la santé et de l'éducation, la vision et le plan de développement font l'objet d'aménagements sur la base du plan de développement à long terme, et même dans les domaines autres que ceux sur la liste, les plans de développement sont en cours de réalisation dans chaque ministère concerné.

Quand on examine le budget d'investissement du gouvernement sénégalais pour le développement en 1999, le secteur qui bénéficie du budget de développement le plus important est les transports (16,1% du budget total) suivi par l'agriculture (10,5%), l'eau potable et les eaux usées urbaines (8,1%), la santé (8,0%), l'éducation (7,7%) et l'énergie (7,2%). Quand on regarde le montant total, on remarque que le budget pour 1999, avec 240,3 milliards de francs CFA, représente environ le double de celui de 1994 (121,5 milliards de francs CFA), et le budget pour l'agriculture suit une croissance similaire. Pendant la période de 5 ans entre 1994 et 1999, les secteurs qui indiquent une progression particulièrement remarquable sont les secteurs des transports (environ 4 fois), des pêches (environ 5 fois), et des eaux urbaines (environ 8 fois). Le secteur de la santé a environ doublé entre 1994 et 1999, mais en ce qui concerne le secteur de l'éducation, bien que

celui-ci ait été alloué un budget d'une moyenne d'environ le double en 1996 et 1997 par rapport à 1994, en 1998 et 1999 son augmentation s'est arrêtée avec une hausse de 39% et de 61% respectivement (voir tableau 2.3-2)

Tableau 2.3-2 Evolution des budgets d'investissement pour le développement par le gouvernement du Sénégal entre 1994 et 1999 (extrait)

Secteurs	unité : 100 millions de Francs CFA					
	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Transport	98	227	218	436	333	386
Agriculture	179	214	259	258	198	252
Eau potable et eaux usées urbaines	25	97	52	129	477	195
Santé	88	123	96	88	113	192
Education	114	96	200	242	158	184
Energie	30	159	64	96	122	173
Industrie des pêches	10	12	11	10	55	47
Budget total d'investissement pour le développement	1 215	1 761	1 787	2 007	2 164	2 403

3.3 Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)

3.3.1 Arrière plan et situation actuelle

Le DSRP est un plan de développement économique et social sur trois ans qui porte spécifiquement sur la lutte contre la pauvreté, établi par les acteurs du développement provenant d'horizons très variés qui y participent et qui relève des Etats intéressés. A l'assemblée générale de la Banque Mondiale et du FMI en septembre 1999, il a été décidé de demander aux gouvernements des pays en développement de formuler un DSRP en tant qu'application de l'initiative PPTE et en tant que dossier de sélection pour le financement IDA.

Au Sénégal, qui a été désigné Pays Pauvre Très Endetté (PPTE) par la Banque Mondiale et le FMI en juin 2000, le problème était que malgré une croissance économique de l'ordre des 5% durant les dernières années, l'amélioration des indicateurs sociaux et de la pauvreté ainsi que la réduction de la dette tardaient à se manifester. En conséquence, le gouvernement du Sénégal, avec l'appui du groupe de la Banque Mondiale, a établi le DSRP prenant en considération les opinions d'un large éventail d'acteurs provenant des donateurs, du secteur public et des citoyens, qui a été achevé en novembre 2002 et soumis au conseil d'administration de la Banque mondiale au mois de décembre de la même année. Le gouvernement sénégalais entreprend ensuite le travail de préparation pour mettre en œuvre activement le DSRP.

La Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté a été établie au ministère de l'Economie et des Finances, et en février 2002 le Comité Technique au sein du gouvernement a été mis en place. En outre, le Comité National de Pilotage du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP) et les Comités Régionaux de Pilotage et de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté, constitués au niveau du gouvernement central ont été établis afin d'effectuer le suivi de l'exécution et l'évaluation de la réalisation des objectifs.

Le ministère de l'Economie et des Finances avec le support de la Banque Mondiale, du PNUD et de la GTZ organise un congrès, prévu du 7 au 21 février 2003, qui finalisera la coordination du plan de développement sectoriel et du plan d'action du DSRP, puis, le 5 mars, un groupe de travail sur la base des résultats de ce congrès.

3.3.2 L'essentiel du DSRP

L'essentiel du plan final du DSRP se résume comme suit :

- 1) La situation de la pauvreté au Sénégal :
les zones où la pauvreté se manifeste, le degré de pauvreté, ses caractéristiques, ses causes, etc. sont indiquées dans le plan final. Pour un aperçu de chacun des éléments, se référer au chapitre 1.5 intitulé "la pauvreté".
- 2) Les facteurs associés aux mesures contre la pauvreté :
l'amélioration des revenus, l'éducation, la santé et l'approvisionnement en eau sont les principaux facteurs associés aux mesures contre la pauvreté.
- 3) Les stratégies de la réduction de la pauvreté :
 - a. Création des richesses (tous les domaines du secteur tertiaire : agriculture, développement des schéma dans les communautés agricoles autres que les produits agricoles, bétail, industrie des pêches, artisanat, petites industries, énergies, industrie minière, commerce)
 - b. Développement des capacités humaines et amélioration des services sociaux de base (éducation et formation, santé, approvisionnement en eau, amélioration de des schéma humaines et de la qualité des services dans le domaine des transports et des communications, gestion des schéma naturelles et de l'environnement, amélioration du cadre de vie par l'amélioration sanitaire, amélioration du système social et promotion pour une bonne gouvernance)
 - c. Amélioration du cadre de vie des groupes sociaux vulnérables (mesures en faveur des enfants, des femmes, des personnes handicapées, des personnes âgées et des réfugiés)
 - d. Mise en œuvre des stratégies (principes fondamentaux d'exécution, méthodes d'exécution, système d'exécution, de suivi et d'évaluation)
 - e. Financement (montants nécessaires aux activités indispensables à la mise en œuvre des stratégies et au Plan des activités prioritaires)
 - f. Risques des stratégies (facteurs extérieurs nécessaires à l'aménagement du cadre macro-économique, réception des fonds et capacités d'exécution, vérification valide des prix, y compris ceux du pétrole importé, utilisation des fonds)

Dans le paragraphe e. ci-dessus intitulé "financement", les stratégies pour les trois domaines, a. "création des schéma", b. "développement des capacités humaines et amélioration des services sociaux fondamentaux" et c. "amélioration du cadre de vie des groupes sociaux vulnérables", sont segmentées davantage et les activités nécessaires pour chacune des stratégies sont énumérées. En outre, en tant que "plan des activités prioritaires", les activités nécessaires à la période 2003-2005 sont

indiquées avec les montants indispensables par année, les budgets déjà obtenus et les montants nécessaires supplémentaires.

En ce qui concerne le financement en question, celui est concrètement indiqué dans le paragraphe intitulé “méthodes d’exécution des stratégies”. Un aperçu de celui-ci est donné ci-après.

Le DSRP est considéré comme le cadre fondamental pour l’établissement du plan de développement sectoriel et du plan d’investissement, et le plan de développement sectoriel joue le rôle d’outil d’exécution des stratégies de réduction de la pauvreté. De plus, le plan de développement sectoriel doit avoir la flexibilité permettant aux donateurs de mettre en œuvre une aide dans les secteurs et les régions pouvant y trouver un avantage comparatif et de coordonner de façon adéquate les activités. Le fonds mobilisé par le DSRP doit être assimilé dans la procédure de préparation des budgets du Sénégal. La raison pour cela réside dans le fait que l’intégration du fonds permet d’éviter la répétition des activités et de coordonner entre les coûts et les éléments. Ceci définit le rôle du DSRP qui consiste à associer la réduction de la dette et les mesures contre la pauvreté. Cette méthode représente le moyen de développer et de maintenir de nouveaux partenariats entre les agences d’aide bilatérale et les agences internationales, et il est demandé aux donateurs de coordonner l’aide sur différents plans, dont particulièrement la taille du fonds remis, les procédures de remise du fonds, le suivi et l’évaluation. Dans le cadre des nouveaux partenariats, les donateurs sont censés donner la priorité au fonds d’aide qui s’étend sur une période supérieure à trois ans et d’intégrer le fonds des projets dans les programmes sectoriels ou les “mécanismes de fonds commun”.

3.3.3 Position du gouvernement du Sénégal, de la Banque Mondiale et des autres donateurs vis-à-vis l’exécution du DSRP

(1) La position du gouvernement du Sénégal (ministère de l’Economie et des Finances)

Pour le gouvernement sénégalais (ministère de l’Economie et des Finances), après avoir finalisé la conformité de chaque plan de développement sectoriel, il s’agit de mettre en place le DSRP. Ce ministère considère que 1) mener à bien l’exécution du DSRP signifie qu’il est absolument nécessaire, pour chaque secteur, d’atteindre les objectifs mentionnés dans le DSRP, 2) dans ce but, il est indispensable que toutes les donateurs coopèrent et fournissent l’aide, 3) le plus désirable c’est que le financement se fasse suivant le principe de fonds commun.

(2) La position de la Banque Mondiale

Le DSRP est le programme du gouvernement du Sénégal, et, désormais, il est prévu de l’exécuter suivant les initiatives du gouvernement sénégalais. La position de la Banque Mondiale est une position de soutien au gouvernement du Sénégal, il ne s’agit ni de commander les agences d’aide bilatérale ni de prendre des initiatives. Par conséquent, la Banque Mondiale ne préside pas les réunions par secteur et par thème des donateurs ; son rôle est par-dessus tout de coordonner, avec le PNUD, l’ensemble des donateurs.

Le plus important dans l'exécution du DSRP, c'est que les donateurs coopèrent dans le but d'atteindre les objectifs indiqués dans le DSRP. La manière d'aide de chacun des pays diffère, les procédures de chaque donateur diffèrent, et les partenariats de donateurs comprennent bien qu'il y a des défis et des difficultés. La Banque Mondiale considère qu'il y a des limites même dans la standardisation des procédures d'aide et elle comprend que même l'adoption du principe de fonds commun puisse être difficile. Cependant, que ce genre de problèmes empêchent d'atteindre les objectifs indiqués dans le DSRP serait un problème en soi, et les efforts concertés entre donateurs sont de toute première importance.

A l'avenir, il est possible d'imaginer que l'exécution de DSRP conformément aux initiatives du gouvernement sénégalais pourrait prendre du temps, mais comme cela a été le cas au moment du prêt d'ajustement structurel, cette fois-ci il n'est pas question de mener ce programme par des initiatives provenant de la Banque Mondiale.

(3) La position des autres donateurs

Les autres donateurs, visant la mise en œuvre prochaine du DSRP, paient une attention considérable au climat au sein du gouvernement du Sénégal, mais en réalité les réactions de toutes les agences ne sont pas uniformes. Dans les limites des informations recueillies dans cette enquête, les opinions de chacune des agences sur le DSRP sont les suivantes.

Les 15 pays européens membres de l'UE ont formulé en avril 2002 la stratégie d'aide pour le Sénégal en ce qui concerne le DSRP. L'engagement de l'UE est de mettre en œuvre l'aide conformément à cette stratégie, et elle propose une aide financière au gouvernement sénégalais. Les pays membres de l'UE fondamentalement suivent la stratégie d'aide de l'UE et pour compléter l'aide de l'UE, il semble que des aides bilatérales soient fournies.

Le PNUD propose au gouvernement sénégalais une coopération technique concernant le "suivi de l'exécution du DSRP", la "coordination totale lors de l'exécution du plan d'action" et le "contrôle du fonds de mise en œuvre du DSRP" et conçoit l'aide pour l'exécution du DSRP.

L'UNICEF coopère avec le gouvernement sénégalais pendant la phase de l'établissement du DSRP, et particulièrement indique positivement l'approche de coopération dans le cadre de la Déclaration du Millénaire (Millenium Development Goals, MDG) au niveau des domaines de la santé et de l'éducation, domaines prioritaires du DSRP.

La OAA met en œuvre sans interruption une aide conformément aux mesures de sécurité alimentaire du Sénégal et fournit une aide également pour l'établissement d'une stratégie à moyen et long terme et pour le plan d'action dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie de la pêche. En ce qui concerne le DSRP, il y a une volonté d'assister le gouvernement sénégalais à se concentrer sur la pauvreté et la sécurité alimentaire, et, dans ce but, propose au gouvernement de rétablir un programme national pour la sécurité alimentaire.

D'autre part, pour ce qui est des pays/agences dans le cadre de l'aide bilatérale, les positions sont les suivantes :

Par le passé, les Etats-Unis suivaient le plan de développement du Sénégal, et des domaines prioritaires de ce plan fournissaient une aide centrée sur l'appui au secteur public et le domaine de la santé. En ce qui concerne le DSRP, leur position est la suivante :

- a. Le DSRP est considéré pertinent en ce qui concerne les domaines prioritaires.
- b. Les méthodes permettant d'atteindre les objectifs du DSRP en connexion avec le plan de développement sectoriel doivent être éclaircies.
- c. Le lien entre le DSRP et le système budgétaire du Sénégal n'est pas réalisé. Dans cette perspective, les Etats-Unis vont détacher des experts des systèmes budgétaires.
- d. Il est nécessaire d'assurer la transparence de la procédure du suivi au stade d'exécution.

Historiquement, la France fournissait une aide dans quasiment tous les secteurs. La position de la France vis-à-vis du DSRP est la suivante :

- a. Il est nécessaire de créer une cohérence entre le plan d'action mentionné dans le DSRP et le plan de développement sectoriel.
- b. Pour l'exécution du DSRP, dans le cas d'une aide financière en faveur du gouvernement sénégalais, dans l'immédiat celle-ci aura lieu par l'intermédiaire de l'UE.

L'Allemagne a formulé une nouvelle stratégie d'aide pour le Sénégal en octobre 2000. Cette stratégie d'aide s'articule autour des trois principes suivants : 1) mesures contre la pauvreté dans les zones rurales, 2) développement socio-économique pour le maintien de la paix de la Casamance et 3) développement de l'emploi pour les jeunes dans les grandes villes. Comme indiqué ci-dessus, l'Allemagne prend une approche différente par zone et poursuit une aide qui met l'accent sur les domaines prioritaires du DSRP. Toutefois, en ce qui concerne l'aspect de la stratégie du DSRP, la position est qu'il est nécessaire de la renforcer davantage.

Le Canada soutient l'exécution du DSRP et propose une aide financière en faveur du gouvernement sénégalais pour accroître l'efficacité de l'aide et atteindre les objectifs dressés au DSRP.

3.4 L'engagement international

3.4.1 Conférence sur le développement de l'Afrique

(1) Arrière-plan et situation actuelle

La Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD), une initiative en faveur de l'Afrique, qui se trouve de plus en plus menacée d'exclusion de la communauté internationale de l'après Guerre froide entre l'Est et l'Ouest, avait pour but de faire avancer positivement l'aide pour l'Afrique par le biais de la communauté internationale,.

La première conférence (TICAD I), organisée conjointement par le Japon, par le PNUD, l'OSCAL (le Bureau du Coordinateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés) et la CMA (la Coalition Mondiale pour l'Afrique) s'est tenue en 1993.

Les discussions tenues lors de cette conférence couvraient les mesures indispensables à la réduction de la pauvreté et à la promotion pour la participation de l'économie africaine à l'économie mondiale. En conséquence, par le biais de la communauté internationale, la "Déclaration de Tokyo sur le développement de l'Afrique", préconisant la nécessité d'une aide positive pour l'Afrique et l'appropriation par les pays africains de leur propre processus de développement, a été adoptée.

La deuxième conférence (TICAD II) organisée conjointement par le Japon, les Nations Unies et la CMA s'est tenue à Tokyo en octobre 1998. A cette occasion, le "Plan d'Action de Tokyo" sur le thème de la "réduction de la pauvreté et intégration de l'Afrique à l'économie mondiale" a été adoptée. Le Plan d'Action de Tokyo indique des objectifs concrets dans les trois domaines qui sont : 1) le développement social, 2) le développement économique et 3) le fondement du développement (la bonne gouvernance, la prévention des conflits et les activités de développement après les conflits)

En décembre 2001, le Japon a accueilli la Réunion Ministérielle de la TICAD qui, outre les Nations Unies et la CMA, était également organisée par la Banque Mondiale. Cette réunion ministérielle repassait en revue la TICAD II et confirmait également l'esprit du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui est l'expression de l'appropriation de l'Afrique proclamée par l'Organisation de l'Unité africaine en juillet 2001.

La TICAD III est prévue en octobre 2003. Les travaux de préparation dont l'objectif est d'accomplir 1) l'aide de la NEPAD, 2) le partenariat avec la communauté internationale, 2) l'initiative japonaise et 4) la participation des ONG et du secteur privé sont en cours de réalisation.

Pour ce qui est de la TICAD qui s'est déroulée comme indiqué ci-dessus, le gouvernement sénégalais la perçoit comme un nouveau paradigme de la NEPAD, et désire travailler positivement le long des lignes directrices du Plan d'Action de Tokyo.

Les sept pays africains, dont le Sénégal, qui sont membres de la commission du comité de travail prévoient d'organiser, en mars 2003 à Addis Abeba, la capitale éthiopienne, une réunion de préparation en vue de la TICAD III. Le Sénégal qui tiendra un rôle prépondérant dans cette réunion de préparation renforce ses attentes vis-à-vis de la TICAD III.

(2) Objectifs du développement des pays d'Afrique

Le Programme d'Action de Tokyo de la TICAD prévoit des objectifs à atteindre par secteur. En outre, le Plan d'action du G8 pour l'Afrique (voir ci-dessous) et les Objectifs de Développement des Nations Unies pour le Millénaire (MDG), dont tous les pays en développement font l'objet, prévoient également des objectifs à atteindre par secteur. Quand on regarde ces objectifs indiqués à l'engagement

international, bien que les secteurs vitaux correspondent sur le principe, on observe une légère divergence en ce qui concerne les délais d'exécution des objectifs et la valeur cible de ces objectifs. En outre, les objectifs à atteindre fixés par l'engagement international et ceux indiqués dans le DSRP, établi par le Sénégal, ne correspondent ni au niveau des délais d'exécution ni au niveau de leur valeur cible.

En ce qui concerne le décalage des objectifs sus-mentionnés, on commence à créer une cohérence entre les indicateurs fixés par les DSRP et les indicateurs intermédiaires des MDG et à essayer d'établir des indicateurs pour segmenter les MDG par pays. Ceci s'explique par le fait que les DSRP établis par les pays en développement, eux-mêmes, ont tendance à être instrumentaux à l'exécution des MDG, et le lien entre les MDG des Nations Unies et les DSRP de la Banque Mondiale et du FMI semble se renforcer.

Dans de telles circonstances, le gouvernement sénégalais, dans le cas où un décalage existerait pour chacun des objectifs d'exécution, souhaite ajuster avant tout les objectifs indiqués au DSRP aux cibles annoncées par l'engagement international.

3.4.2 Les Objectifs de Développement pour le Millénaire (MDG)

Les nations unies, l'OCDE, le FMI et la Banque Mondiale ont formulé les objectifs de développement international (IDG) en tant qu'objectifs à atteindre en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé et la préservation de l'environnement, sur la base des discussions qui ont eu lieu aux sommets dans les années 90 et les séries de réunions de Nations Unies. L'assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue en septembre 2000 a élargi davantage les objectifs d'exécution indiqués aux IDG et a adopté les Objectifs de Développement pour le Millénaire. Les principaux objectifs de développement indiqués aux MDG figurent dans le tableau 2.3-2.

Tableau2.3-2 Objectifs de Développement pour le Millénaire

1	(Pauvreté) Réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et du nombre de personnes qui souffrent de la faim par rapport à 1990.
2	(Education) D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Dans la mesure du possible, éliminer d'ici à 2005, les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.
3	(Santé) D'ici à 2015, réduire au deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et aux trois quarts le taux de mortalité maternelle. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida, du paludisme et d'autre grandes maladies contagieuses, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.
4	(Approvisionnement en eau) Réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau de boisson salubre.
5	(Environnement durable) Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis. Intégrer les principes du développement durable aux politiques nationales et stopper la déperdition des schéma environnementales.
6	(Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement) Mise en place d'un système commercial et financier comprenant un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, les pays enclavés et les Etats insulaires. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement. Assurer aux jeunes des emplois productifs. Rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables aux populations des pays en développement. Faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.

Source : Données du PNUD

L'assemblée générale des Nations Unies de septembre 2000 a annoncé que tous les partenaires du développement allaient devoir se confronter au pardon de la dette, à l'augmentation des montants de l'APD, à l'élargissement de l'accès des marchés, aux investissements et à l'introduction technique étrangères. Pour atteindre ces objectifs, un fond supplémentaire total annuel d'environ 40-60 milliards de US\$ (estimation de la Banque Mondiale), 50 milliards de US\$ (estimation des Nations Unies) sera nécessaire.

3.4.3 Plan d'action du G8 pour l'Afrique

Le Sommet de G8, qui s'est tenu à Kananaskis au Canada les 26 et 27 juin 2002, a reçu un vif intérêt de la communauté internationale en ce qui concerne le problème africain, et les pays du G8 ont adopté le "Plan d'action du G8 pour l'Afrique". Ce plan correspond à ce que les 8 grands pays industriels ont défini, à la lumière des discussions sur la manière dont les pays du G8 géreront leur aide en faveur du NEPAD tel que défini par l'Organisation pour l'Unité de l'Afrique le 7 juillet 2001.

Sur le lieu de cette réunion au sommet, le Japon a fourni une explication du processus de la TICAD sur la considération suivante : “Pas de stabilité ni de prospérité dans le monde du 21^e siècle sans solutions au problème de l’Afrique”

L’arrière plan du Plan d’action du G8 pour l’Afrique est indiqué dans le tableau 2.3-4.

Tableau 2.3-4 L’arrière plan du Plan du G8 pour l’Afrique

1	Mise en œuvre sélective de l’aide	Mise en place d’une “mise en œuvre sélective de l’aide” selon laquelle l’aide sera renforcée pour les pays qui mettent en œuvre une politique favorisant la bonne gouvernance, la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté, et pour ceux qui atteignent des résultats. Par contre, les pays qui ignorent l’intérêt et la dignité de leurs citoyens ne recevront que le nécessaire humanitaire. Toutefois, les pays et le contenu de l’aide qui feront l’objet d’un renforcement concret de l’aide seront décidés indépendamment, en fonction des standards individuels de chacun des pays du G8.
2	Engagement financier	Parmi les montants de l’aide au développement exprimés lors de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s’est tenue à Monterey en mars 2002, environ la moitié ou plus de la moitié du montant total a été consacrés à l’Afrique.
3	Mesures concrètes	① Maintien de la paix et de la sécurité ② Structure gouvernementale, renforcement de la gouvernance ③ Promotion du commerce, des investissements, de la croissance économique et du développement durable ④ Mise en œuvre de l’allègement de la dette ⑤ Amélioration, promotion de l’enseignement et élargissement de l’opportunité numérique (amélioration de la qualité de l’enseignement à tous les niveaux, garantie de l’accès à l’éducation pour les femmes, utilisation efficace des TIC, etc.) ⑥ Amélioration de la santé et lutte contre le VIH/sida (injection de fonds suffisant pour l’éradication de la polio, établissement d’un système des soins de la santé, etc.) ⑦ Croissance de la productivité agricole ⑧ Amélioration de la gestion des schéma en eau

Source : Ministère des Affaires étrangères

La mise en œuvre sélective de l’aide a fait l’objet d’un accord dans le “Plan d’action du G8 pour l’Afrique”. En considération d’une multitude de circonstances, il a été convenu que les pays développés mettront en œuvre l’aide de façon sélective, en catégorisant les pays d’Afrique en pays pour lesquels ils renforceront l’aide et ceux pour lesquels ils se limiteront à une aide humanitaire. Une partie du gouvernement sénégalais considère qu’une mise en œuvre sélective de l’aide comme celle-ci est problématique.

3.5 L’aide au développement des principaux donateurs

Les montants des aides des principaux donateurs, les domaines prioritaires, l’approche dans l’adoption et l’exécution des projets et les mesures pour les partenariats de donateurs sont mentionnés ci-dessous.

(1) Montant des aides et domaines prioritaires des aides

Il s’agit ici d’une comparaison de l’envergure des montants de l’aide de l’APD japonaise et des autres donateurs , sur la base des données du PNUD. Le montant de

l'aide de L'APD japonaise utilisé ici indique le montant total que le Japon accorde au Sénégal dans le cadre de l'aide bilatérale.

Comme le montre le tableau 2-3.5, en 2000, le montant total de l'APD en faveur du Sénégal (sur la base des projets exécutés) représentait 357 millions US\$ dont 198 millions US\$ (environ 55,5%) en aide bilatérale.

Tableau 2.3-5 Evolution du montant des aides (sur la base des exécutions)

	unité : million de US\$				
	1997	1998	1999	2000	2001*
Montant total de l'APD	370	493	373	357	107
Aide bilatérale	208	271	196	198	51
Agences donatrices internationales	161	221	176	159	55
Autres aides	1	1	2	0,2	0,1
APD japonaise parmi l'aide bilatérale	18	40	37	38	1

Source : "Coopération pour le développement au Sénégal", PNUD, juillet 2002

* : Estimation

En ce qui concerne l'APD mentionnée ci-dessus, comme le montre le tableau 2.3-6, les pays/agences venant en tête dans le classement du montant d'aide en 2000 sont, en première place, le groupe de la Banque Mondiale (IDA) ; en deuxième place, la France; en troisième place, le Japon. Pour ce qui est de l'aide bilatérale, la France occupe la première place, suivie du Japon et des Etats-Unis.

Tableau 2.3-6 Classement des donateurs en montant de contribution en APD en 2000

		Unité : million de US\$			
Classement	Tous les donateurs	Aide bilatérale			
1	IDA	77	France	66	
2	France	66	Japon	38	
3	Japon	38	Etats-Unis	22	
4	Etats-Unis	22	Taiwan	20	
5	Taiwan	20	Canada	15	

Source : OCDE

Au vu du volume des investissements par secteur (montant) en 2000, les investissements les plus importants sont, dans l'ordre, le domaine des soins médicaux avec environ 14,5%, suivi du secteur de l'agriculture, des forêts et des pêches (13,4%), le développement régional (12,5%), développement et formation des schéma humaines (11,5%) et la gestion économique (11,4%). Si on regarde uniquement l'industrie des pêches à l'intérieur du secteur de l'agriculture, des forêts et de la pêche, celle-ci représente 20% de ces 13,4%. Pour ce qui est de l'eau, le domaine de l'approvisionnement en eau et des eaux usées occupe 4,6% du total.

Si on regarde l'évolution du volume des investissements par secteur de 1997 à 2000, on s'aperçoit que l'aide dans le domaine des soins médicaux est celle qui a augmenté de façon la plus remarquable. En 1997, elle occupait 5,3% du total ; en

2000, elle représentait près de trois fois plus, soit 14,5%. Le domaine de l'agriculture, des forêts et des pêches a évolué d'approximativement 15% et le domaine de l'aide régionale d'environ 12%. Tandis que dans le domaine du développement et de la formation des schéma humaines, l'aide représentait 10,8%, 14,1%, 15,2% et 11,5%, ce domaine a évolué de la hauteur des 10% aux 15%. Pour ce qui est de l'eau, elle représentait 4,6% en 2000, mais après 1997 et jusqu'à 1999, elle est passée de 4,3 à 17,5%, ce qui équivalait à une tendance à la hausse de 12,4%.

(2) L'approche dans l'adoption et l'exécution des projets

Les agences d'aide (9 d'entre elles) auxquelles nous avons rendu visite lors de ces études utilisent toutes une approche indépendante en ce qui concerne l'adoption des programmes d'aide. Les agences qui ont recours à l'approche englobant tout le secteur ("Sector Wide Approach"), y compris l'utilisation simultanée de l'adoption individuelle par projet, sont au nombre de 5, dont l'UNICEF (la France, les Etats-Unis, le Canada, la Banque Mondiale, l'UNICEF). Les autres sont des agences qui ont comme principe une adoption indépendante par projet par le biais d'un dialogue stratégique sur la base des mesures du gouvernement du Sénégal (deux agences, la OAA et l'Espagne [S.N.3]) ou qui adoptent les projets par une approche régionale (2 agences, PNUD et la GTZ [S.N.4]). Les partenaires mentionnés ci-dessus, sur le fond, accordent de l'importance à l'orientation de l'aide de DSRP, et mettent en œuvre l'aide suivant un programme indiqué dans ou dans le cadre du DSRP, dans le cas où le DSRP est accepté pour exécution.

En outre, trois agences (l'UE, le Canada et les Pays-Bas) parmi celles qui ont fait l'objet des études proposent au gouvernement du Sénégal des subventions sous la forme d'un soutien financier. Les autres agences, en ce qui concerne les formes d'aide telles que le soutien financier et le principe du fond commun, entre autres, adoptent en réalité une position défavorable en raison des problèmes de gestion du fond, du suivi et de transparence de l'utilisation du fond par le gouvernement sénégalais.

(3) Le partenariat entre les donateurs

La Banque Mondiale et le PNUD adoptent un système pour encourager le partenariat entre les donateurs en devenant une à deux fois par an coprésidents de réunions de donateurs, qui rassemblent tous les donateurs, organisées une à deux fois par an. Le principe de ces réunions regroupant tous les donateurs est de créer des réunions de donateurs par secteur et par thème. Les agences internationales et les agences bilatérales qui mettent en œuvre l'aide au Sénégal participent aux réunions de donateurs dont le secteur et le thème les intéressent. La présidence de chacune des réunions est souvent assurée à tour de rôle par les agences. La participation à ces réunions est relativement libre. Mis à part les membres fixes, il n'est pas rare que les donateurs participent uniquement aux réunions dont le thème les intéresse. Le nombre de réunions par secteur et par thème a tendance à augmenter progressivement.

Le tableau 2.3-7 représente les principales réunions de donateurs créées actuellement et leur présidence respective.

Tableau 2.3-7 Principales réunions de donateurs et leur présidence

Secteur / Thème	Pays / Agence à la présidence
Santé	UE
Eduction	France
Agriculture	Pays-Bas
Environnement	Pays-Bas
décentralisation régionale	Allemagne
Microfinance	Canada
WID	UNICEF
Secteur public	USAID
Soutien à la région de Cazamance	UE
Ressources naturelles	Pays-Bas
Industries	ONUDI /PNUD
VIH/Sida	PNUD

Source : Résultats obtenus sur place

La réunion des donateurs par secteur et par thème avait, par nature, pour objectif la coordination de l'aide entre les donateurs qui se rapportent au secteur ou aux problèmes du thème de la réunion, mais dans la plupart des réunions, le fait est que la discussion s'arrête à ce qui peut éviter la répétition des échanges d'information et de l'aide. En outre, le partenariat entre les donateurs doit en principe être établi selon les initiatives du gouvernement sénégalais, mais l'opinion entre donateurs que les qualités de commandement du gouvernement est insuffisante se fait entendre.

Dans les secteurs de la santé et de l'éducation, les programmes de développement sont conçus sur le long terme, et dans les réunions de donateurs dans ces secteurs, les dialogues entre les donateurs se déroulent autour des programmes de développement. Par contre, dans les réunions entre donateurs dans des secteurs dont les programmes ne sont pas conçus sur le long terme, les échanges engagés concernent les orientations du gouvernement dans ces secteurs ou les programmes de développement à court terme. Dans les secteurs où des programmes sur le long terme n'ont pas été établis, du point de vue des donateurs mettant en l'œuvre l'aide, l'opinion est qu'il est nécessaire de formuler un programme à long terme.

3.6 Les ONG

Les ONG renforcent leur implication dans les projets de développement, particulièrement depuis que la loi sur la décentralisation des régions a été mise en œuvre en 1996 dans 9 secteurs (les domaines de l'Etat, la gestion de l'environnement et des schéma naturelles, la santé et les activités des populations, les activités, les sports et les loisirs pour les jeunes, la culture, l'éducation, la planification, le développement des territoires nationaux, urbanification et l'habitation), l'aide en faveur des communautés locales avance positivement. Les ONG ont de plus en plus un engagement direct avec les populations au niveau de la base et leurs avantages et leur existence attirent l'attention en tant qu'organisation à but non lucratif abordant concrètement les problèmes.

En ce qui concerne les activités que ces ONG mettent en place, celles-ci font l'objet d'une délibération et doivent être approuvées par le comité organisé par les représentants du ministère de la Famille et de la Solidarité nationale, le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de

l'Intérieur et les associations d'ONG. Les ONG qui ont été approuvées peuvent entreprendre leurs activités sous le contrôle du ministère de la Famille et de la Solidarité nationale. De plus, le gouvernement évalue les activités des ONG, et il lui est possible d'imposer des sanctions à celles qui ne donnent pas satisfaction.

Ces ONG sont en général classifiées en ONG étrangères et en ONG sénégalaises.

Pour ce qui est des ONG étrangères, celles-ci sont américaines, françaises, canadiennes, italiennes. etc. AFRICARE, l'une des ONG des Etats-Unis, qui fait partie de l'étude menée, met en place un projet d'amélioration de santé communautaire dans le village de Kanouma, commune de Maka dans la région de Tambacounda dans le cadre d'une aide japonaise pour le développement social.

Dans le cadre des études réalisées sur place, si on passe les secteurs d'activités de ces ONG en revue, il apparaît que dans le cas des ONG étrangères, les secteurs de l'agriculture et de l'environnement sont le plus nombreux, suivis des domaines de l'approvisionnement en eau, de l'éducation, de la santé et des femmes. Dans le cas des ONG sénégalaises, comme on pouvait s'en douter, les activités dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau sont les plus nombreuses. Les activités les plus nombreuses sont ensuite dans les domaines de la santé et des femmes.

La plupart des ONG fournissent leur soutien, de la planification, en passant par le soutien informatif et le soutien technique jusqu'à la mise en œuvre du projet. Les ONG étrangères, en particulier, qui apportent également une aide financière et une aide d'urgence sont nombreuses.

3.7 L'orientation de l'aide japonaise

3.7.1 Les indicateurs de l'exécution de l'aide par pays et les domaines prioritaires dans les programmes d'exécution des projets par pays

Depuis l'année fiscale 1976, le gouvernement japonais a commencé la coopération financière non remboursable, et a mené des projets d'aide sans interruption en faveur du Sénégal, principalement par le biais de la JICA. Le Sénégal est en tant que démocratie un pays stable et est venu à jouer un rôle important en Afrique de l'Ouest. Depuis 1979, avec le soutien de la Banque Mondiale et du FMI, le Sénégal a attaqué positivement les ajustements structurels et la reconstruction économique, mais il est encore confronté à un agenda de développement, avec une demande d'aide importante. Dans ces circonstances, avec des objectifs de développement concrets en vue, le gouvernement sénégalais renforce son indépendance pour son développement socio-économique, et est également en ligne avec les intentions de la stratégie du CAD que l'OCDE a adaptée en 1996. Le gouvernement japonais place le Sénégal parmi les pays prioritaires en ce qui concerne l'aide.

En 1992, le Japon a établi pour le Sénégal les premiers indicateurs de mise en œuvre de l'aide par pays, et a annoncé une politique d'assistance au secteur de l'agriculture, des forêts et des pêches, aux infrastructures économiques (les équipements d'infrastructure pour le développement régional), les infrastructures sociales (environnement, soins médicaux, l'éducation fondamentale, et l'approvisionnement de l'eau dans les régions). Cette politique s'est poursuivie depuis selon un contenu similaire.

En 1995, le Japon a envoyé une commission d'enquête intégrée de coopération économique. A la suite de consultations avec le gouvernement sénégalais, les deux parties se sont mises d'accord sur les domaines prioritaires de l'aide japonaise qui se compose des besoins essentiels de l'être humain (BHN) (approvisionnement en eau, l'éducation et les soins médicaux), l'environnement (prévention de la désertification), et le secteur de l'agriculture et des pêches. Sur la base de cet accord, la commission d'enquête chargée des négociations sur la politique de coopération envoyée en février 1998 a confirmé la continuité des domaines d'aide prioritaires de l'accord de 1995, prenant en considération les domaines prioritaires de développement du neuvième plan de développement socio-économique de l'époque (1996-2001). Sur cette base, en 1999, la JICA a établi en faveur du Sénégal le programme de mise en œuvre des projets par pays. Depuis cette date, le programme de mise en œuvre des projets par pays est ajusté sur une base annuelle, mais les domaines d'aide prioritaires demeurent quasiment les mêmes.

Ainsi, depuis 1991 au présent, en eau, l'éducation, les soins médicaux, l'environnement (la prévention de désertification) et le secteur de l'agriculture et sont mis en œuvre en tant que domaines prioritaires.

Récemment, l'une des particularités qu'il faut noter c'est le message "Une société où les enfants sont heureux est une société développée" dont le mot-clé est "les enfants sont heureux" qui a été lancé, représentant le principe fondamental de l'aide au développement qui s'articule autour de l'être humain", le principe fondamental de l'aide de la JICA en faveur du Sénégal depuis 2000.

3.7.2 Caractéristiques par type d'aide

Quand on observe le volume des investissements par type d'aide dans les domaines prioritaires mis en œuvre par la JICA depuis 1991, on remarque quelques changements datant de l'époque où la commission d'enquête de la coopération économique intégrée et le gouvernement sénégalais s'étaient mis d'accord sur les domaines prioritaires, en 1995.

(1) La coopération financière non remboursable

Dans le cas de la coopération financière non remboursable (à l'exclusion de la coopération hors projet et les micro-projets), comme indiqué dans le schéma 2.3-1 ci-dessous, avant 1995, l'aide pour l'approvisionnement en eau, la plus élevée, avec l'éducation, la deuxième en importance, représentait 55% du total en montant. On comprend que jusqu'en 1995 les deux domaines prioritaires étaient l'éducation et l'approvisionnement en eau. Les autres domaines étaient dans l'ordre l'agriculture 11%, l'eau 5% et la santé 5%,

Après 1995, les trois secteurs d'activités fondamentales que sont l'éducation, l'approvisionnement en eau et les soins médicaux représentaient au total 49% en montant ; l'environnement (la prévention de la désertification) occupaient 11% et le domaine de l'agriculture et de la pêche 16%. Dans l'ensemble, on observe que la tendance est d'accorder de l'importance aux domaines des activités fondamentales et de répartir les schéma aux autres domaines essentiels : l'environnement, l'agriculture et l'industrie de la pêche.

Quand on regarde la période allant de 1991 à 2001, on s'aperçoit que l'aide à l'approvisionnement en eau est en montant la plus élevée (24%), suivie de l'éducation (21%), l'industrie des pêches (10%), l'environnement (7%), la santé (7%) et l'agriculture (7%).

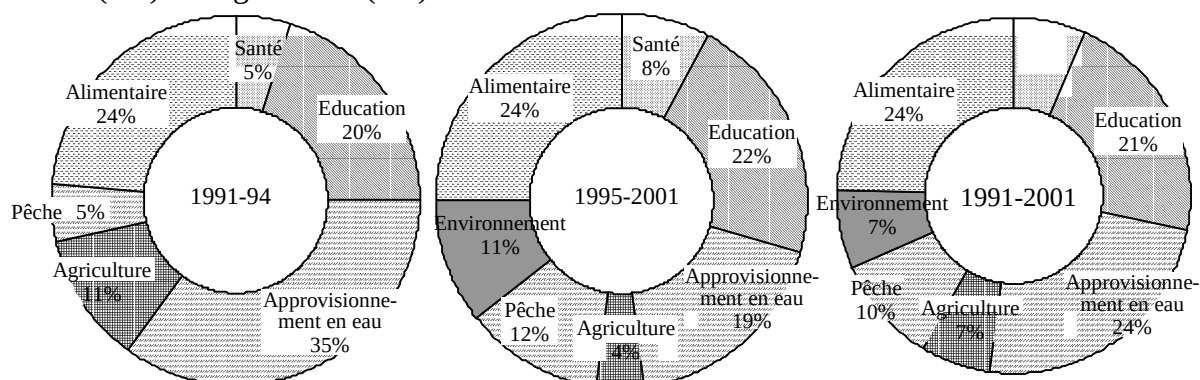


Schéma 2.3-1 Résultats de la coopération financière non remboursable

Remarque : *1 ; En ce qui concerne les projets dans le domaine agricole (3 projets au total), le plan de rénovation de du système d'irrigation de la région de Débi a été exécuté en trois étapes.

Sources: Données de la JICA

(2) Etudes de développement

Quand on regarde les études de développement, comme l'indiquent les résultats du tableau 2.3-8 ci-dessous, les domaines de l'énergie et de la pêche enregistrent chacun 1 projet avant et après 1995. Le seul projet réalisé dans un autre domaine est l'étude sur le système de gestion des informations concernant les infrastructures dans la zone métropolitaine de Dakar en 1999.

Tableau 2.3-8 Résultats des études de développement

	Pêches	Energie	Autres
1991-1994	1	1	0
1995-2001	1	1	1
Total	2	2	1

Source : Données de la JICA

(3) Envoi d'experts et formation de stagiaires

L'envoi d'experts, comme indiqué dans le schéma 2.3-2, accordait, avant 1995, de l'importance au domaine de la pêche, et un expert était envoyé dans le domaine de l'éducation et de l'énergie respectivement. Depuis 1995, l'envoi d'experts couvre l'ensemble des domaines d'aide prioritaires. Pour ce qui est de la formation de stagiaires, comme le montre le schéma 2.3-3, de 1991 à 2001, ce programme est mis en œuvre sur l'ensemble des domaines d'aide prioritaires.

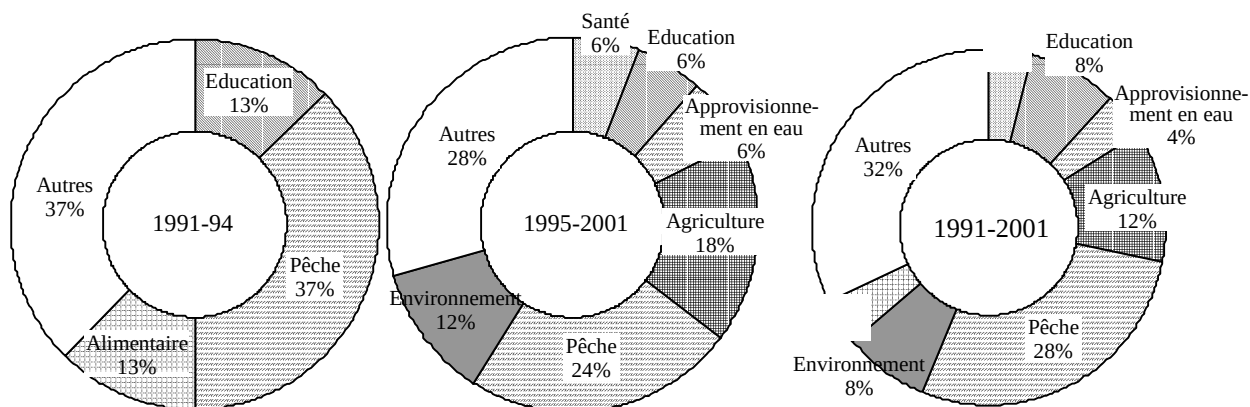


Schéma 2.3-2 Résultats de l'envoi d'experts

Source : Données de la JICA

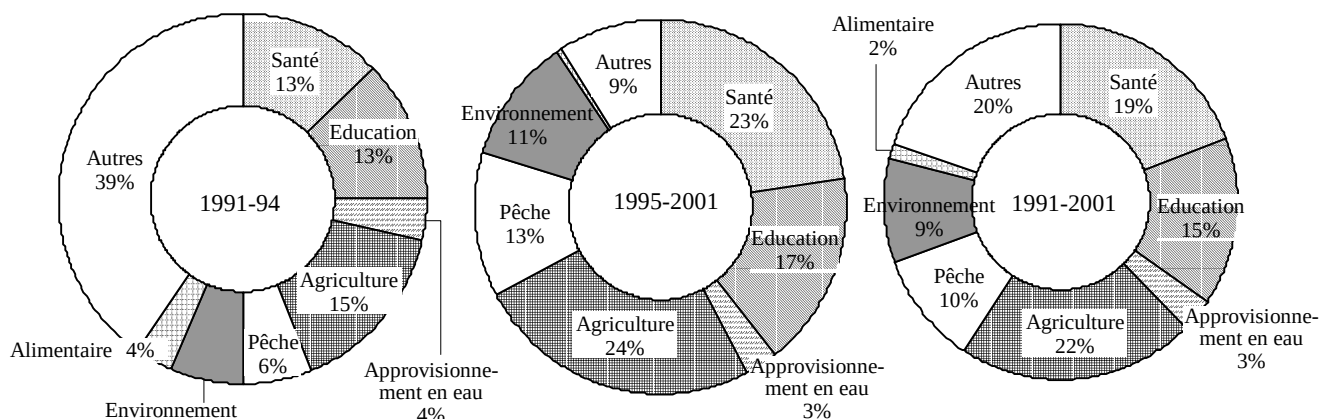


Schéma 2.3-3 Résultats de la formation de stagiaires

Source : Données de la JICA

(4) Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV), autres

Dans le cas des JOCV, comme indiqué dans le schéma 2.3-4, l'envoi des volontaires est quasiment spécialisé dans les domaines de l'agriculture et de la santé, en particulier dans l'agriculture le nombre de volontaires envoyés représente 53% du total.

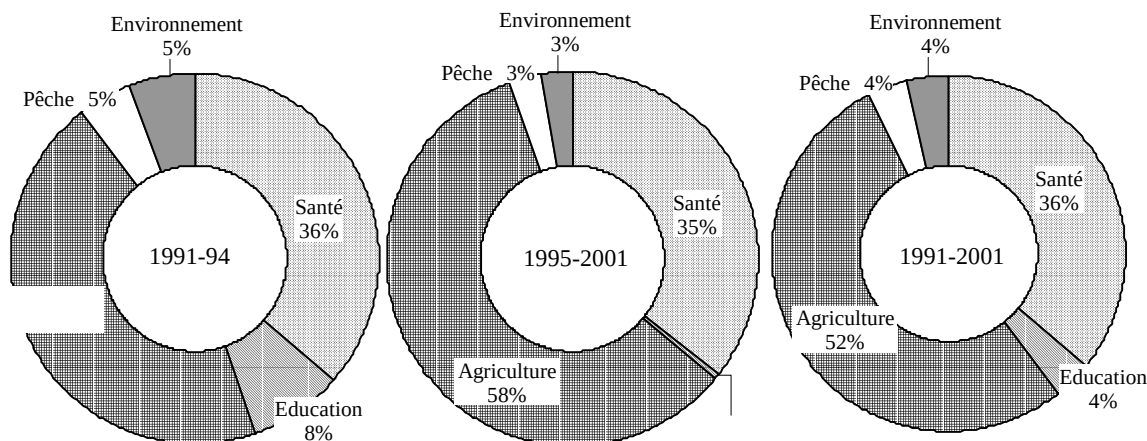


Schéma 2.3-11 Résultats de l'envoi des JOCV

Source : données de la JICA

En outre, la coopération technique de projet-type mise en œuvre pendant cette période représente trois projets : projet d'expansion du centre de formation professionnelle (période de mise en œuvre : 1^{er} avril 1999 - 31 mars 2004), projet de développement forestier communautaire intégré (période de mise en œuvre : 15 janvier 2001 - 14 janvier 2005) et projet de promotion de développement de schéma humaines dans le domaine de la santé (période de mise en œuvre : 1^{er} novembre 2001 - 31 octobre 2006).

Par ailleurs, en ce qui concerne la coopération financière, le Sénégal étant déjà non seulement couvert par des mesures de la réduction de la dette mais également classé en tant que pays pauvre très endetté (PPTE), il ne bénéficie pas de la coopération financière.

3.7.3 Les caractéristiques par domaine de l'aide

Les caractéristiques par domaine prioritaire de l'aide de la JICA mis en œuvre depuis 1991 sont détaillées ci-après.

L'aide dans le domaine de l'approvisionnement en eau est mise en œuvre centrée sur l'amélioration des équipements destinés à l'approvisionnement en eau. Vingt-quatre pour cent de la coopération financière non remboursable (9,2 milliards de yens en 10 ans) ont été investis dans ce domaine en question, par contre très peu d'aide d'autres programmes y sont menés (l'envoi d'un seul expert et la formation de trois stagiaires en 2000).

Dans le domaine de l'éducation, l'aide principale consiste en la construction d'écoles primaires. Une aide est également mise en œuvre pour la formation professionnelle et le transfert technologique dans le domaine administratif. Le volume d'investissement de la coopération financière non remboursable, en montant, est la deuxième en ordre d'importance (8,1 milliards de yens en 10 ans). Deux experts sont envoyés dans ce domaine et 50 stagiaires suivent une formation (l'envoi d'experts et la formation de stagiaires détiennent ensemble la quatrième position sur un total de huit secteurs), et en ce qui concerne les JOCV, comme pour le domaine de la pêche, l'apport de personnel est la plus faible (8 personnes).

Le développement de la pêche artisanale et l'aménagement des systèmes de distribution sont les principaux domaines d'aide dans le secteur de l'industrie de la

pêche. En ce qui concerne la gestion des schémas aquatiques vivantes, une aide par le biais de la fourniture d'un navire de recherche halieutique et de l'envoi de stagiaires est mise en œuvre. Dix pour cent de la coopération financière non remboursable est destinée à ce domaine (3,62 milliards en 10, le troisième secteur d'investissement) et l'envoi d'experts dans ce domaine est le plus élevé (7 personnes au total).

Dans le domaine de la santé, la JICA fournit à des hôpitaux ruraux l'aménagement d'équipement et des conseils ainsi que des transferts de technologie médicale pour chaque spécialité. Le volume d'investissement dans le cadre de la coopération financière non remboursable occupe la cinquième place parmi les huit domaines, mais la formation de stagiaires et l'apport en JOCV se placent en deuxième position.

Dans le domaine agricole, l'amélioration des équipements d'irrigation est menée par le biais de la coopération financière non remboursable (2,48 milliards de yens en 10 ans, 1 projet) et les membres de JOCV dans les domaines des techniques agricoles pour chaque spécialité et pour le développement en milieu sont les plus nombreux (120 personnes au total) des huit domaines d'aide.

Dans le domaine de l'environnement, la coopération financière non remboursable est mise en œuvre approximativement tous les deux ans (2,74 milliards de yens en 10 ans), particulièrement dans le boisement depuis 1995 ; l'envoi d'experts (2 personnes au total) et la formation de stagiaires (au total 30 personnes) font également partie du programme en continuation.

4 Analyse synthétique des domaines prioritaires de l'aide de la JICA

Les programmes de l'aide de la JICA durant les 10 années de 1991 à 2001 font ci-après l'objet d'une analyse à divers points de vue.

- a. Cohérence entre les mesures de développement ainsi que le programme de développement socio-économique du gouvernement sénégalais et les domaines d'investissements prioritaires
- b. Relation entre les engagements internationaux (TICAD, MDG et le Plan d'action du G8 pour l'Afrique)
- c. Relation entre les autres donateurs et les ONG (positionnement qualitatif et domaines prioritaires)
- d. Revue des résultats de l'aide en fonction des indicateurs socio-économiques

4.1 Cohérence entre les mesures de développement ainsi que le programme de développement socio-économique du gouvernement sénégalais et les domaines d'investissements prioritaires

La période 1991-2001 est la période pendant laquelle le gouvernement sénégalais a mis en œuvre le huitième plan de développement socio-économique (1991-1995) et le neuvième (1996-2001).

Avant 1995, l'aide japonaise était mise en œuvre avec comme objectif l'amélioration continue de la productivité des industries nationales, conformément

huitième plan de développement socio-économique. La JICA a mis en œuvre l'aide principalement comme suit : la coopération financière non remboursable pour l'approvisionnement en eau, l'envoi d'experts dans le domaine des pêches et les JOCV dans le domaine agricole.

Après 1995, l'aide japonaise a été fournie centrée sur les domaines prioritaires de l'aide telle que définis au cours des discussions avec gouvernement sénégalais et conformément au plan de développement du gouvernement sénégalais, les “ principes de mise en œuvre de l'aide par pays de la JICA” et le “plan de mise en œuvre de l'aide de la JICA”. Concrètement, après 1995 l'aide japonaise a été mise en œuvre le long de l'agenda du neuvième plan de développement qui a été présenté, “l'amélioration du système d'enseignement et le développement des schéma humaines”, “le développement régional”, “la promotion d'une concurrence économique saine” et centrée sur les infrastructures sociales : “l'enseignement de base”, “l'approvisionnement en eau”, “la santé”, “le domaine de l'environnement” ; “le secteur de l'énergie électrique” essentielle au développement régional et “le domaine de “l'agriculture, des forêts et des pêches” qui soutient l'économie.

Les domaines prioritaires d'investissement pour le développement du gouvernement sénégalais sont les domaines des transports, de l'agriculture, de l'eau potable et des eaux usées, de la santé, de l'éducation et de l'énergie. Sur cet aspect également, on peut dire que les domaines prioritaires de l'aide correspondent.

Basé sur ce qui précède, on peut dire que l'aide de la JICA entre 1991 et 2001 a été mise en œuvre orientée sur l'appui aux investissements pour le développement du gouvernement, conformément aux politiques de développement et au plan de développement socio-économique du gouvernement sénégalais.

4.2 Relations entre les engagements internationaux (TICAD, MDG et le Plan d'action du G8 pour l'Afrique)

Les MDG, la TICAD et le Plan d'action du G8 pour l'Afrique représentent un engagement international vis-à-vis de l'Afrique, y compris le Sénégal, ou tous les pays en développement. Les MDG, la TICAD et le Plan d'action du G8 pour l'Afrique arborent des objectifs concrets que chacun des pays d'Afrique et l'ensemble des pays en développement devraient atteindre, ces objectifs chiffrés sont donnés dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la pauvreté et de l'approvisionnement en eau,

Les domaines prioritaires de l'aide de la JICA pour le Sénégal, comme indiqués dans le tableau 2.4-1, correspondent aux domaines pour lesquels des objectifs chiffrés concrets ont été présentés. En fonction de ceux-ci, l'aide de la JICA est évaluée comme un appui à l'effort du Sénégal pour atteindre les objectifs représentés par l'engagement international.

Tableau 2.4-1 Domaines prioritaires de l'aide de la JICA et les domaines cibles de l'engagement international

	Domaines cibles			
	Education	Santé	Pauvreté	Approvisionnement en eau
Domaines prioritaires de l'aide de la JICA	○	○	○	○
Domaines cibles de la TICAD	○	○	○	○
Domaines cibles des MDG	○	○	○	○
Domaines cibles du Plan d'action du G8 pour l'Afrique		○		

Sources : données de la Banque Mondiale, du ministère des Affaires étrangères et de la JICA

4.3 Relation entre les autres donateurs et le ONG (positionnement qualitatif et domaines prioritaires)

Au vu des résultats de l'aide en faveur du Sénégal en 2000, le Japon occupe la troisième place en montant de l'APD (No1 Groupe de la Banque Mondiale, No2. France) parmi tous les donateurs, y compris les agences internationales, et la deuxième place en ce qui concerne l'aide bilatérale, derrière la France.

Le Japon qui occupe la deuxième place en ce qui concerne l'aide bilatérale concentre ses efforts sur l'approvisionnement en eau et met en œuvre sans interruption des programmes d'aide dans ce domaine. Ceci est une caractéristique de l'aide japonaise et joue un rôle important pour le développement de l'approvisionnement en eau du Sénégal.

Si on regarde les domaines dans lesquels l'apport en aide de l'ensemble des donateurs est élevé, nous avons par ordre d'importance la santé (15% du total), l'agriculture, les forêts et les pêches (13%), le développement régional (13%) , l'éducation (12%) et la gestion économique (11%). Pour ce qui est de la coopération financière non remboursable dont les montants investis sont définis, autres que l'approvisionnement en eau, domaine dans lequel les efforts sont les plus élevés (24,2% du total), les volumes d'investissement sont dans l'ordre d'importance le domaine de l'éducation avec 21,3% ; le domaine agricole et de la pêche, 16% et la santé 6,7%. L'aide par le biais de la coopération financière non remboursable appuie le développement sectoriel avec une priorité particulière dans l'approvisionnement en eau, l'éducation et l'industrie agricole et des pêches.

Pour ce qui est des activités des ONG, que ce soit les ONG étrangères ou sénégalaises, les domaines prioritaires sont l'approvisionnement en eau, l'agriculture et l'éducation (dans le cas des ONG étrangères le domaine de l'environnement est également inclus) et celles-ci soutiennent les populations rurales au niveau de base. Ces domaines font également partie des domaines prioritaires de la coopération financière non remboursable japonais. Par conséquent, la coopération financière non remboursable est une aide à l'aménagement d'équipement dans des domaines qui reflètent les besoins l'aide au niveau de base, ce qui est significatif.

4.4 Revue des résultats de l'aide en fonction des indicateurs socio-économiques

Dans ce chapitre, parmi les domaines prioritaires d'aide de la JICA, nous allons tenter de revoir l'efficacité de l'aide au développement socio-économique qui comprennent la santé, l'éducation et l'approvisionnement en eau dans le cadre du développement social et l'agriculture et le domaine des pêches dans le cadre du développement économique.

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau, depuis 1981 jusqu'à présent la coopération financière non remboursable a permis de soutenir l'aménagement des équipements des eaux qui ciblait au total 9 régions, 109 sites et environ 273,000 personnes. Au vu de l'étendue de la population ayant bénéficié de cette aide jusqu'à présent, on peut dire que l'efficacité de l'aide dans le domaine de l'approvisionnement en eau est grande.

En outre, dans les huit villages qui ont bénéficié de la coopération financière non remboursable dans le domaine de l'approvisionnement en eau et qui faisaient l'objet de l'évaluation dans ces études, le degré de satisfaction en ce qui concerne la quantité et la qualité de l'eau fournie était élevé. Les résultats de l'évaluation concernant les bénéficiaires nous mènent à penser que l'aide dans le domaine de l'approvisionnement en eau fait son effet.

Dans le domaine de l'éducation, la coopération financière non remboursable pour la construction d'écoles primaires et le transfert technique dans le domaine de l'administration de l'éducation sont menés de front. Dû au fait que les indicateurs dans le domaine de l'éducation ne peuvent être obtenus dans les villages où dans les écoles primaires ont été construites, il est difficile de calculer l'efficacité directe de l'aide japonaise. Cependant, avec la coopération technique qui est menée dans l'administration de l'éducation, il est estimé que, par le biais de cette activité, l'efficacité de l'aide a une large répercussion sur l'administration de l'éducation. Supposant que l'efficacité de l'aide, par le biais de la coopération technique sur le plan administratif, a des répercussions, nous avons tenté de saisir la tendance du développement par des indicateurs de l'éducation au niveau national. Si on regarde le taux de scolarisation des femmes dans l'enseignement élémentaire, celui-ci est passé de 42,7% en 1991 à 44,8% en 1998, et le taux d'analphabétisme chez les femmes adultes a été amélioré de 80,5% en 1991 à 72,5% en 2000 (se référer au tableau 2.4-2). Nous pouvons en déduire que l'aide japonaise, par l'intermédiaire de l'administration de l'éducation, y contribue.

Dans le domaine de la santé, l'aménagement d'équipement ainsi que des conseils et des transferts de technologie médicale pour chaque spécialité ont lieu. En ce qui concerne cette aide, il est également difficile d'obtenir des indicateurs de santé dans les régions cibles et de calculer l'efficacité directe de l'aide japonaise. Toutefois, le volume de l'aide du Japon étant classé à la deuxième place (en montant) dans les donateurs bilatéraux, si l'on considère la mise en œuvre de l'aménagement d'équipement et des conseils ainsi que des transferts de technologie médicale pour chaque spécialité, nous pouvons affirmer que l'efficacité de cette aide n'est pas négligeable. Pour référence, la progression du taux de la mortalité infantile est indiquée dans le tableau 2.4-2.

Tableau 2.4-2 Evolution des indicateurs dans les secteurs de la santé et de l'éducation

	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00
Taux de scolarisation dans l'enseignement primaire (femmes, %)	42,7	42,5	42,6	42,9	43,9	44,5		44,8		
Taux d'analphabétisme chez les femmes adultes (%)	80,5	79,7	78,8	77,9	77,0	76,1	75,1	74,2	73,3	72,5
Taux de mortalité infantile (1/1 000)		75,0		76,5	72,2		63,5			59,6

Ressource : Indicateurs du développement dans le monde, 2002

Pour ce qui est du développement économique, la JICA met en œuvre une aide dans les domaines agricole et de la pêche.

Bien que l'apport dans le domaine agricole consiste en un projet "Plan d'amélioration de l'irrigation dans la région de Debi" dans le cadre de la coopération financière non remboursable et en une aide sous la forme de l'envoi de JOCV et de la formation de stagiaires, quand on examine le volume total de l'apport de l'aide, il apparaît que la part du volume d'apport dans le domaine agricole est faible. En outre, la productivité des produits agricoles au Sénégal est jusqu'à présent stagnante, et la contribution au PIB n'est pas élevée.

Dans le domaine de la pêches, l'aide est mise en œuvre dans les secteurs suivants : "développement de la pêche artisanale", "l'aménagement des systèmes de distribution des produits de la pêche" et la "gestion des schéma ". Nous estimons que ces aides du Japon ont un effet global sur le domaine de la pêche, et que le développement de la pêche artisanale et l'aménagement des systèmes de distribution des produits de la pêche sont associés au renforcement du "l'estimation du volume de la consommation annuelle de poisson par habitant" indiquée dans le tableau 2.4-3.

Tableau 2.4-3 Estimation du volume de la consommation annuelle de poisson par habitant au Sénégal

Unité : kg / personne / année							
86/88	87/89	88/90	91/93	93/95	94/96	95/97	97/99
21,3	20,8	24,4	27,1	27,8	30,7	32,5	32,0

Source : Statistiques des pêches de la OAA, commodités, 1986-2000

Par ailleurs, une aide efficace qui mérite d'être mentionnée dans le domaine des pêches est le résultat du programme d'aide mis en œuvre qui avait pour objectif le développement de la pêche artisanale, un projet dans la région cible de Missirah.

- Reconnaissance de l'efficacité socio-économique, notamment l'augmentation des revenus et amélioration du cadre de vie.
- Avec le centre des pêches de Missirah qui soutient le développement des petites pêcheries de la région de Missirah mettant à disposition des moyens de transport, les villages agricoles environnants peuvent être approvisionnés en poisson à des prix modiques.

Ceci a un impact important sur le développement régional des villages agricoles. Dans ce cas, ces programmes d'aide dégagent une efficacité de dimension sociale.

4.5 Résultat de l'analyse synthétique

Le Japon, classé deuxième, en montant, en ce qui concerne l'aide bilatérale au Sénégal, a mis en œuvre le programme d'aide conformément au huitième plan de développement socio-économique (1990-1995) et au neuvième plan de développement socio-économique (1996-2001)

Cette aide place la priorité la plus élevée sur le renforcement de l'équipement pour l'approvisionnement en eau, le fondement du développement socio-économique, et est mise en œuvre centrée sur le développement de l'éducation, médical et des ressources humaines qui soutiennent les besoins humains fondamentaux de la population ainsi que sur les domaines de l'agriculture et de la pêche afin d'améliorer l'économie nationale. Parce que ces domaines prioritaires d'aide sont les domaines prioritaires du Sénégal par l'intermédiaire des huitième et neuvième plans de développement socio-économique, ils peuvent être évalués comme étant la dynamique de la croissance socio-économique qui répond aux besoins de développement de ce pays.

De plus, nous pensons que l'efficacité de l'aide japonaise mérite d'être appréciée également du point de vue de l'amélioration de chacun des indicateurs socio-économiques du Sénégal.

En outre, l'aide japonaise en faveur du Sénégal, à commencer par la TICAD organisée le gouvernement japonais, les Nations Unies, l'OSCAL, la CMA et la Banque Mondiale, est un appui aux efforts du Sénégal pour atteindre les MDG adoptés lors de l'assemblée générale des Nations Unies ainsi que les indicateurs de développement indiqué par l'engagement international du Plan d'action pour l'Afrique du G8 qui a fait l'objet d'une résolution au Sommet du G8. Pour conclure, nous pouvons dire qu'il en résulte un impact positif pour tous les pays en développement l'Afrique.